

# Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RED., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 31088, tél. adm. et publ. (039) 31087, CCP 23-313. Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300 Genève: Argand 4, tél. (022) 32 42 40, CCP 12 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr. 4.—, 3 mois Fr. 11.—, 6 mois Fr. 22.—, 1 an Fr. 44.—. LE NUMÉRO 30 ct. Directeur René Meylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt



## L'OPINION DE MAX WEBER

### De combien d'universitaires avons-nous besoin?

Il nous faut davantage de savants, de chercheurs, d'universitaires! Tel est le cri qui retentit à travers notre pays. Eh! oui, on dit que la Suisse a pris du retard et qu'il lui faut le combler. On dit ça aussi dans d'autres pays; on affirme que l'Europe n'est plus à la hauteur et qu'elle ne peut plus rivaliser ni avec les Etats-Unis ni avec l'Union soviétique. On pourrait presque parler d'un complexe d'infériorité européen.

Le Conseil suisse de la science estime que d'ici quinze ou vingt ans, le nombre des universitaires devra augmenter de 75%, celui des enseignants doubler et pour les métiers impliquant la recherche le nombre devra être multiplié par deux et demi. Le président du Conseil de la science s'est fixé comme but:

#### UN UNIVERSITAIRE POUR TRENTE EMPLOYÉS

Nous ne prendrons pas position sur ces chiffres. Mais nous voudrions mettre le public en garde contre la croyance que le salut de notre économie et de notre bien-être dépend d'un certain pourcentage de personnes à formation universitaire. Il est incontestable que nous manquons aujourd'hui de gens à formation scientifique, comme nous manquons du reste d'ouvriers qualifiés; le phénomène est donc général et s'applique aussi bien aux infirmières qu'aux médecins, aux monteurs comme aux ingénieurs.

Il y a eu des temps — qui ne sont d'ailleurs pas si éloignés — où l'entrée aux Ecoles normales était limitée quantitativement, parce qu'il y avait des instituteurs sans travail. Les universitaires étaient en sur-nombre. On parlait alors d'un prolétariat universitaire. En disant cela, nous voudrions éviter que l'on dramatise par trop la situation actuelle et empêcher une

#### SURESTIMATION DES UNIVERSITAIRES

Qu'est-ce qu'un universitaire? C'est quelqu'un qui a suivi un gymnase ou

une autre école secondaire, puis qui a complété sa formation scientifique dans une haute école où il a passé des examens. Il y a beaucoup de personnes qui répondent à ce critère, mais qui ensuite, dans la vie de tous les jours, ne font pas l'affaire ou dont le rendement est inférieur à ceux qui n'ont pas fait de lycée et qui ne portent pas le titre de docteur. Une formation universitaire en soi ne fait pas tout. Il faut d'autres qualités.

Il y a toute une série de métiers qui ne peuvent pas être exercés si l'on n'a pas passé par une université. C'est valable en particulier pour les médecins. On peut se demander si, par exemple, une formation universitaire est nécessaire pour remplir la charge de conseiller fédéral; en tout cas, il y a eu des conseillers fédéraux qui n'avaient aucun titre universitaire et qui malgré cela ont bien rempli leurs fonctions. On demande quelque part un diplôme de maturité aux candidates infirmières. On y a fait la plaisanterie suivante: si une candidate à l'examen d'infirmière n'est pas reçue, elle peut toujours se consacrer à des études de médecine!

Si l'économie suisse peut, et en particulier l'industrie, se comparer favorablement avec celle d'autres pays très développés, ce n'est certainement pas le fait uniquement de ses universitaires, mais de tout son état-major d'excellents ouvriers, contremaîtres, chefs de service, etc., sans lesquels les universitaires ne peuvent dans bien des domaines rien faire du tout. Il est important de noter qu'une bonne formation de base est l'essentiel si l'on veut développer un pays économiquement et culturellement. On peut dire sans exagérer que la Suisse répond à cette condition. Nos écoles primaires sont en général bonnes et, même sans aller à l'école secondaire, un jeune a en général les moyens de rendre des services précieux, s'il sait se servir de son intelligence et de sa volonté.

### Il y a aussi des passages à vide

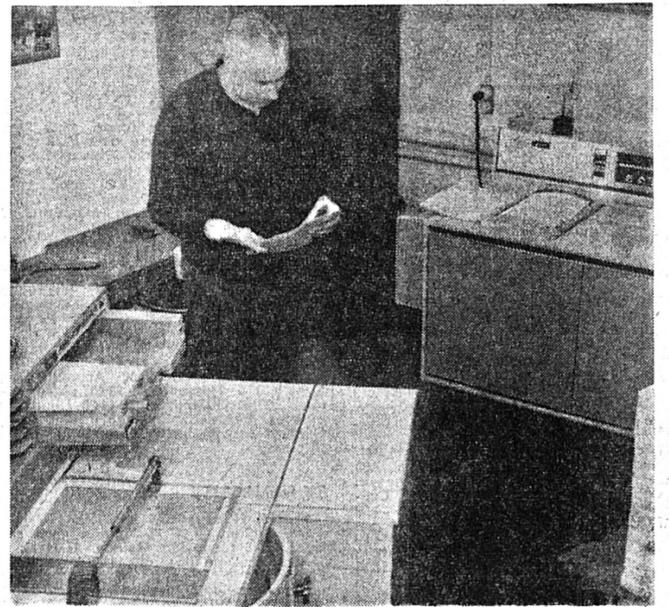
On a constaté qu'un grand nombre de ceux qui s'inscrivent dans une haute école ne terminent pas leurs études. D'autres y restent des années sans parvenir au but. Si les universités étaient débarrassées de ceux qui n'étudient pas sérieusement ou qui ne répondent pas aux conditions requises pour réussir les examens, il y aurait plus de place et la recherche n'en serait que plus fructueuse. Cela suppose qu'il faut organiser des examens après un an ou deux, afin de se séparer des éléments indésirables.

Dans le domaine de la recherche, il y a aussi des passages à vide. Quand la recherche est effectuée à la charge d'entreprises privées, on peut admettre qu'on porte son attention sur la possibilité d'utilisation des résultats. Les recherches universitaires ne sont généralement pas soumises à un tel contrôle et il y a des universitaires qui font de la recherche parce que cela leur plaît davantage qu'enseigner. Il est devenu courant aussi d'engager des assistants et de construire des instituts, ce qui ne correspond pas toujours à une amélioration des prestations.

Ces considérations ne doivent en aucune façon gêner une amélioration ou une extension de nos universités. Mais il faut se garder de considérer les choses unilatéralement. On a besoin d'un développement harmonieux de la formation à tous les niveaux. Il faut notamment porter toute son attention aux échelons intermédiaires; car s'il y a là une impasse, le niveau supérieur ne peut pas se développer. En outre, il faut viser à une rationalisation qui passe par un tri plus sévère et par l'élimination dans les programmes de toutes les matières qui surchargent inutilement les études: on rajoute souvent du neuf sans ôter le vieux. L'école doit offrir avant tout une bonne formation générale et laisser à la pratique le soin d'enseigner les spécialités.

(« Tagwacht ».) MAX WEBER.  
(Traduction: J.-P. Métral.)

### Rationalisation aux CFF



Comme toutes les grandes administrations, les CFF ont une multitude de communications, d'ordres et de règlements à diffuser. Pour venir à bout de cette « paperasserie », la direction centrale à Berne s'est équipée d'une machine à polycopier électronique qui, sans aucun stencil, peut reproduire un manuscrit quelconque 40 fois à la minute.

## La visite en Suisse de M. Mai Van-bo

Le communiqué officiel suivant a été publié vendredi:

Le chef du Département politique fédéral a rendu compte au Conseil fédéral de la visite faite à Berne par M. Mai Van-bo, délégué général de la République démocratique du Vietnam à Paris, du 19 au 22 mars. M. Mai Van-bo a quitté notre pays vendredi soir. Au cours de son séjour, il a eu des entretiens avec le chef du Département politique et de hauts fonctionnaires de ce département et avec la Croix-Rouge suisse. Lors de ces entretiens, l'envoyé de la République démocratique du Vietnam a exposé le point de vue connu de son gouvernement qui est déterminé à poursuivre jusqu'au bout sa lutte pour la libération du Vietnam. Il a rappelé les déclarations faites par le premier ministre et par le ministre des Affaires étrangères au sujet d'éventuelles négociations de paix. M. Mai Van-bo a ajouté que le gouvernement de la République démocratique du Vietnam est sérieusement disposé à participer à des tels pourparlers après l'arrêt inconditionnel des bombardements sur le Vietnam du Nord. Il a en outre

déclaré que son gouvernement souhaitait procéder à un échange d'ambassadeurs entre la République démocratique du Vietnam et la Suisse. Le chef du Département politique a rappelé que le Conseil fédéral mettait ses services à disposition pour un règlement pacifique du conflit. Il a renouvelé le désir de la Suisse d'atténuer dans la mesure du possible les souffrances causées par la guerre et de venir en aide aux victimes du Vietnam du Nord comme du Sud. Il s'est félicité des contacts établis entre le Département politique et le Ministère des affaires étrangères de la République du Vietnam du Nord. Il a toutefois précisé qu'il est prématuré de parler de l'établissement de relations diplomatiques formelles entre les deux pays.

Le Conseil fédéral a chargé le chef du Département politique d'annoncer à M. Mai Van-bo qu'il avait décidé de mettre à la disposition du CICR et de la Croix-Rouge suisse une nouvelle somme d'un million de francs pour les actions humanitaires en faveur des victimes de la guerre au Vietnam du Nord.

## Discours de Vietnamiens interdits

Comme l'annonce le Département fédéral de justice et police, le Conseil fédéral a rejeté une demande du conseiller national Dafflon (PdT, GE) en vue d'obtenir pour deux Vietnamiens du Nord munis de passeports diplomatiques l'autorisation d'entrer en Suisse et d'y prendre la parole. (Il n'y a aucun rapport direct, précise-t-on, entre cette demande et la visite de M. Mai Van-do auprès du président de la Confédération).

Le Conseil fédéral s'est fondé sur son arrêté du 24 février 1948 concernant les discours politiques d'étrangers.

Les deux Vietnamiens devaient participer comme orateurs à sept manifestations de solidarité avec le Vietnam, prévues par le Parti du travail et « Jeunesse libre », ainsi que par des « comités de soutien au Vietnam », à Lausanne, Genève, Bienne, La Chaux-de-Fonds, Bâle, Zurich et Locarno ou Lugano.

## Cela s'est passé dans notre pays

**WIL:** Il n'avait pas indiqué la direction. — Mardi soir, M. J. Eisenring, 39 ans, mécanicien, qui roulait à cyclomoteur, a brusquement obliqué à gauche à un croisement de routes sans indiquer la direction. Il fut happé par une automobile qui arrivait au même moment. Projeté à terre, M. Eisenring a eu le crâne fracturé. Transporté à l'Hôpital cantonal de Saint-Gall, il vient d'y décéder.

**ZURICH:** Un procureur « révolutionnaire ». — Dans une conférence tenue devant l'Association pour la réforme sexuelle, le procureur général du canton de Zurich, M. Willi, a préconisé l'abandon du droit d'expatriation pour le remplacer par des mesures juridiques. Dans sa conférence sur l'éthique et le droit sexuels, l'orateur a critiqué la législation zurichoise relative à l'interdiction du concubinage, les paragraphes touchant le proxénétisme et l'interdiction de maisons de tolérance, ainsi que les lois d'introduction en vigueur dans les cantons de Schwytz, Lucerne et Bâle-Campagne. Il a également fortement critiqué les dispositions de censure ayant trait à la littérature obscène déclinant de la loi postale et des douanes. Il est

pour l'emploi généralisé de produits contraceptifs.

**LAUSANNE:** Bandits condamnés. — Deux Belges, Léopold Selleslags, 27 ans, et Jean-Marie Imhof, 24 ans, tous deux récidivistes, entrés en Suisse en été 1966, ont commis de nombreux vols, enlevant des coffres-forts, s'emparant ainsi de 10 000 fr. dans des commerces, des coopératives. Ils ont comparu, mercredi, devant le Tribunal criminel, siégeant sous la présidence de M. Reymond, assisté du jury. Ces délits ont été commis à Cully, à Marly-le-Grand, à Bulle, à Lausanne, à Corseaux, où les voleurs furent surpris par les gendarmes et Imhof blessé par un coup de semonce tiré par un gendarme. Les deux malandrins réussirent à regagner la Belgique où, à Bruxelles, ils commirent un hold-up qui leur rapporta 30 000 fr. Ils furent alors en Espagne où ils furent arrêtés. Le jugement a été rendu, vendredi à 11 h. Il condamne les deux accusés à la même peine, bien que Selleslags ait une responsabilité diminuée: quatre ans de réclusion moins 498 jours de préventive, cinq ans de privation des droits civiques, dix ans d'expulsion de Suisse.

**SION:** Incendie. — Dans la matinée de vendredi un incendie a éclaté au nord de la ville de Sion dans la demeure de M. Fauth, tonnelier. Le feu a ravagé un appartement occupé par des saisonniers italiens. Chambre, cuisine et toiture ont été détruites. Le feu a jailli d'un fourneau à gaz à l'heure du petit déjeuner.

**SALAVAU:** Un pêcheur se noie. — Jeudi, M. Arnold Garo, 72 ans, habitant Avenches, s'était rendu à Salavaux pour pêcher. Comme il n'était pas rentré, des recherches furent entreprises par la gendarmerie. Vendredi des hommes-grenouilles retrouvèrent le corps de M. Garo, qui avait perdu pied à la suite de l'effondrement de la berge, et qui était tombé dans la rivière.

**LUGANO:** Nouvel évêque. — Le Conseil d'Etat tessinois proposé au Conseil fédéral d'entamer des négociations avec le Saint-Siège. Il s'agirait de mettre fin à l'union purement formelle du canton du Tessin avec le diocèse de Bâle et d'accorder le titre d'évêque de Lugano à l'administrateur apostolique du Tessin.

## Réforme dans l'horlogerie

La réforme de structure approuvée par l'Assemblée générale de la Fédération horlogère donnera à cette organisation un nouveau dynamisme. C'est ce qu'on souligne au cours d'une conférence de presse le président de la F. H., M. G. Bauer, et M. J. Cornu, secrétaire général du Syndicat patronal des producteurs de montres qui, pendant deux ans, a préparé cette révision statutaire.

Depuis quelques années, l'industrie horlogère suisse traverse une période de complète transformation.

Les principales modifications apportées par la réforme sont les suivantes: Les entreprises seront membres de la F. H. en tant que telles. Les délégués des entreprises auront la possibilité de s'exprimer directement au niveau de la F. H. Chaque entreprise ou groupe d'entreprises désignera un nombre de délégués proportionnel à son importance économique. Les critères choisis par commission d'étude pour déterminer le nombre de voix de chaque entreprise, basés sur les contributions que celle-ci verse à l'organisation pro-

fessionnelle, le personnel qu'elle occupe, sur la valeur de ses exportations, ainsi que de ses ventes en Suisse, et sur le nombre de pièces qu'elle vend, ne favoriseront ni ne défavoriseront aucune maison. Les « cercles électoraux » ne seront plus des circonscriptions géographiques, mais des groupes d'entreprises se constituant librement selon leurs affinités, aucune forme n'étant prévue pour la constitution de ces groupes.

### Lire en pages intérieures:

La vie culturelle

Bloc-notes veveysan

Refus d'une politique  
d'urbanisme à Genève

# PROGRAMMES



## La Chaux-de-Fonds

### LES CULTES

**24 mars 1968 - 4e dimanche de la Passion**  
**Eglise réformée évangélique.** — Paroisse du Grand Temple 8.45 culte de jeunesse; 9.45, culte, M. Cochand.  
**Paroisse Farel** 9.00, culte au temple Allemand, M. Luginbuhl; 10.15, culte de jeunesse au pebyère.  
**Hôpital** 9.45, culte, M. Rosat.  
**Paroisse de l'Abelle** 8.30, culte des familles; 9.45, culte, M. Clerc; 20.00, culte, M. Soguel.  
**Paroisse des Forges**: 8.30 et 9.45, culte, M. Soguel.  
**Paroisse de Saint-Jean (salle de Beau-Site)**: 8.30 et 9.45, culte, M. Montandon.  
**Paroisse des Epilatures**: samedi 23, 20.15, à la cure, soirée théâtrale par l'Union cadette de la Coudre; dimanche 24, 9.30, culte, M. Secretan; 10.45, culte de jeunesse.  
**Paroisse des Planchettes**: 9.45, culte, M. Maurice Chappuis.  
**Les Bulles**: 20.15, culte, M. M. Chappuis.  
**Paroisse de La Sagne**: 9.00, culte, M. Huttenlocher; ensuite assemblée annuelle de paroisse.  
**Les Ponts-de-Martel**: 9.45, culte au temple, 11.00, culte de jeunesse au temple.  
**Eglise catholique romaine.** — Sacré Cœur 7.30, messe, 8.45, messe en italien; 9.45, messe chantée; 11.15, messe des enfants; 16.00, messe en espagnol; 20.00, prière; 20.30, messe.  
**Hôpital** 9.00, messe.  
**Stella Maris (Combe-Grieurin 41)**: 8.30, messe; 17.30, exposition du saint sacrement; 18.00, salut et bénédiction.  
**Les Ponts de Martel** 10.00, messe.  
**La Sagne**: 10.00, messe.  
**Notre-Dame de la Paix** 7.30 messe; 8.30, messe; 9.45, messe chantée; 11.00, messe; 16.30, messe en italien; 17.30, prières de carême et bénédiction; 18.00, messe.  
**Eglise catholique chrétienne.** — Eglise Saint Pierre (Chappelle 7) 9.45 grand-messe sermon communion  
**Armée du Salut**: 9.00, réunion de prière; 9.30, réunion de sanctification; 20.00, réunion d'évangélisation.  
**Témoins de Jéhovah (rue du Locle 21).** — 18.45 étude biblique  
**Première Eglise du Christ scientiste (rue du Parc 9bis)** — 9.45 culte public.

### RADIO

**Samedi 23 mars 1968**  
**SOTTENS.** — 16.00 Inf. 16.05 Revue des livres. 17.00 Inf. 17.05 Jeunesse-Club. 18.00 Inf. 18.05 Micro dans la vie. 18.45 Sports. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Bonsoir les enfants! 19.35 Quart d'heure vaudois. 20.00 Magazine 68. 20.20 Discanalysé. 21.10 «Vidocq», le Napoléon de la Police, pièce. 21.50 Monde de la chanson. 22.30 Inf. 22.35 Entrez dans la danse. 23.25 Miroir-dernière. 24.00 Dancing non stop.

**Second programme de Sottens.** — 16.15 Métamorphoses en mus. 16.45 Chante jeunesse. 17.00 Kiosque à mus. 17.15 Nos patois. 17.25 Per il laboratorî italiani in Svizzera. 18.00 Jeunesse-Club. 18.30 A vous le chœur. 19.00 Correo español. 19.30 Feu vert. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.15 Disques. 20.20 Inf. locales. 20.30 Interparade. 21.30 Soirée de prince. 22.30 Sleepy time jazz.

**BEROMUNSTER.** — Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00, 6.10 Bonjour. 6.20 Mus. récréative. 6.50 Méditation. 7.10 Autoradio. 8.30 Cantate. 9.00 Fantaisie. 10.05 Mus. pop. 11.05 Carrousel. 12.00 Orch. 12.40 Rendez-vous de midi. 14.00 Magazine féminin. 14.30 Orch. récréatif. 15.05 Cithare. 15.30 Dictions et rondes enfantines.

### TV ROMANDE

**Samedi 23 mars 1968**  
 17.00 Entrez dans la ronde. 17.20 Samedi-jeunesse. 18.20 Madame TV. 18.40 Bulletin. 18.50 Sur demande. 19.20 Trois petits tours. 19.25 «Les Demoiselles de Suresnes», feuilleton. 20.00 Téléjournal. 20.20 Europarty. 21.20 «Les Compagnons de Jehu», film. 22.10 Dossiers de l'Histoire. 22.40 Téléjournal. 22.50 C'est demain dimanche.

### Dimanche 24 mars 1968

9.00 Balcon tort. 10.00 Perspectives humaines. 11.00 Un'ora per voi. 12.00 Table ouverte. 12.40 Bulletin. 12.45 Revue de la semaine. 13.10 Sélection. 13.30 En marge. 14.00 «Prélude à la Gloire», film. 15.30 Images pour tous. 18.00 Football. 18.50 Bulletin. 18.55 La Suisse est belle. 19.05 Présence protestante. 19.30 Actualités sportives. 20.00 Téléjournal. 20.10 Signé «Brummel». 20.20 Objectif 6000. 21.20 L'entre-deux-guerres. 21.50 «L'Enlèvement», film. 22.40 Le Quatuor Loewenguth. 23.05 Bulletin. 23.10 Méditation.

### TV FRANÇAISE

**Samedi 23 mars 1968**  
**1re chaîne.** — 16.30 Voyage sans passeport. 16.45 Magazine féminin. 17.00 Concert. 17.40 Vitrine du libraire. 18.00 Vocation d'un homme. 18.30 Villes et villages. 19.00 Micros et caméras. 19.20 Maison de Toutou. 19.25 Actualités régionales. 19.40 Accordéon. 20.00 Actualités. 20.30 «Les Saintes Chéries», feuilleton. 21.00 Vie des animaux. 21.15 Sacha Show. 22.15 «Le Sage de Rue». 22.55 Satcha. 23.25 Miroir-dernière.  
**2e chaîne.** — 18.15 Bouton rouge. 19.00 Leur vérité. 19.45 Actualités. 20.00 Trois petits tours. 20.05 Le plus grand chapiteau. 21.00 «Léila» ou «La Vie de George Sand», film. 23.00 Conseils utiles ou inutiles.

### Dimanche 24 mars 1968

**1re chaîne.** — 9.00 Tous en forme. 9.15 Emission israélienne. 9.30 Orthodoxie. 10.00 Présence protestante. 10.30 Jour du Seigneur - Magazine du dimanche. 11.00 Messe. 11.55 Midi moins sept. 12.00 Séquence du spectacle. 12.30 Discorama. 13.00 Actualités. 13.15 Art-actualité. 13.30 Au-delà de l'écran. 14.00 Jours de paix. 14.30 Télédimanche. 17.15 Kiri le clown. 17.25 «Bourreaux d'Enfants», film. 19.00 Actualité théâtrale. 19.25 Maison de Toutou. 19.30 «Sébastien parmi les Hommes» feuilleton. 20.00 Actualités. 20.20 Sports dimanche. 20.45 «Echappement libre», film. 22.25 Les cailloux. 22.55 Actualités.

**2e chaîne.** — 9.00 RTS Promotion. 14.15 Nouveau dimanche - Présentation. 14.20 Dessin animé. 14.30 «Les Vierges de Rome», film. 16.00 Petit dimanche illustré. 17.10 Sports. 17.55 Images et idées. 18.55 Le prisonnier. 19.45 Actualités. 20.05 Soirée japonaise. 22.50 Mystères de l'Ouest.

**Lundi 25 mars 1968**  
**1re chaîne.** — 10.12 TV scolaire. 12.30 Paris-Club. 13.00 Actualités. 14.03 TV scolaire.

Eau-de-Vie de **FRAMBOISE** du Valais  
 Une grande Spécialité  
 distillée par **Morand** MARTIGNY

### Dimanche 24 mars 1968

**SOTTENS.** — 7.10 Bonjour à tous! 7.15 Miroir-première. 7.20 Sonnez les matines. 7.50 Concert matinal. 8.30 Inf. 8.45 Grand-messe. 10.00 Culte protestant. 11.00 Inf. 11.05 Concert. 11.40 Disque préféré de l'auditeur. 12.00 Inf. 12.05 Course de fond. 12.10 Terre romande. 12.35 10-20-50-100! 12.45 Inf. 14.00 Inf. 14.05 «Ben Hur», film à épisodes. 14.40 Auditeurs à vos marques! 17.00 Inf. 17.05 Heure musicale. 18.00 Inf. 18.00 Foi et vie chrétiennes. 18.30 Micro dans la vie. 18.40 Résultats sportifs. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Magazine 68. 20.00 Dimanche en liberté. 21.15 Galette lyrique. 21.45 «La Partite», pièce. 22.30 Inf. 22.35 Romandie, terre de poésie.

**Second programme de Sottens.** — 8.00 Bon dimanche! 9.00 Réveries aux quatre vents. 11.00 Parlez-moi d'amour. 12.00 Midimus. 14.00 Fauteuil d'orch. 15.30 Thé, mus. et Cie. 17.00 Dialogue. 18.00 Heure musicale. 18.50 Secrets du clavier. 19.15 Orgue. 19.45 Tribune du sport. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.15 Chemins de l'opéra. 21.00 Mus. du passé - Instruments d'aujourd'hui. 21.30 Temps présent. 22.30 Aspects du jazz.

**BEROMUNSTER.** — Inf. à 7.45, 12.30, 19.15, 22.15, 23.25. 7.00 Automobilistes. 7.55 Message. 8.00 Cantate. 8.20 Orgue. 8.45 Prédication catholique romaine. 9.15 Psaumes. 9.45 Prédication protestante. 10.15 Radio-orch. 11.25 100e anniversaire de la naissance de Gorki. 12.00 Violoncelle et piano. 12.40 Mus. de concert et d'opéra. 13.30 Calendrier paysan. 14.00 Concert pop. 14.40 Ensemble à vent de Bâle. 15.00 Histoires villageoises. 15.30 Sports et mus. 17.30 Mus. à la chaîne. 18.45 Sports du dimanche. 19.25 Mus. pour un invité. 20.30 Exposé. 21.15 Orch. 21.30 Musicorama. 22.20 Entre le jour et le rêve.

### Lundi 25 mars 1968

**SOTTENS.** — 6.10 Bonjour à tous! 6.15 Inf. 7.15 Miroir-première. 8.00 et 9.00 Inf. 9.05 A votre service! 10.00 et 11.00 Inf. 11.05 Emission. 12.00 Inf. 12.05 Carillon de midi. 12.35 10-20-50-100! 12.45 Inf. 12.55 «Méri-dien-Sud», feuilleton. 13.05 Nouveautés du disque. 13.30 Mus. sans paroles. 14.00 Inf. 14.05 Réalités. 14.30 La terre est ronde. 15.00 Inf. 15.05 Concert chez soi.

**Second programme de Sottens.** — 12.00 Grand Prix des discophiles 1968.

## D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

### Hockey sur glace

# Russes contre champions suisses aux Mèlèzes



C'ÉTAIT A GRENOBLE: Mayorov (en foncé) lors d'une de ses attaques contre les Canadiens. Aux Mèlèzes, il fera des dégâts.

En guise de clôture aux Mèlèzes, le H.-C. La Chaux-de-Fonds jouera dimanche, en fin d'après-midi, contre la sélection de la ville de Moscou (Chimik-Spartak). Voilà une belle affiche, d'autant plus que les Chaux-de-Fonniers ont paru très en forme contre les Canadiens d'Europe.

La Chaux-de-Fonds sera renforcée par les arrières Brun (Langnau) et Kunzi (Thoune), et peut-être par Roger Chappot. D'autre part, Gaston Pelletier (qui a marqué les deux seuls buts des Canadiens contre les Russes) jouera avec son équipe. C'est dire que les Chaux-de-Fonniers vont opposer une très forte équipe à ces prestigieux hockeyeurs russes.

Prestigieux, c'est le mot. Jeudi, à Genève, ils ont fait qu'une bouchée des Canadiens d'Europe. On trouve dans cette sélection soviétique cinq joueurs de l'équipe nationale qui obtint le titre olympique à Grenoble: le gardien Zinger, l'arrière Blinov et les avants Starsinov, Mayorov et Zimine. A eux seuls, ces cinq joueurs vaudront le déplacement. L'équipe soviétique se présentera dans la formation suivante: Zinger; Makarov, Blinov; Kousimine, Kitaiev; Lapine, Migougnikov; Zimine, Starsinov, Mayorov; Fomenkov, Martiniuk, Borisov; Jaroslavtsev, Merinov, Jakouchev.

### CONVOICATIONS DU PARTI

#### JURA

**MOUTIER.** — L'assemblée convoquée pour le lundi 25 mars, à 20 h. 15, au local habituel, passera en revue les différents points sur lesquels les citoyens de Moutier auront à se prononcer dans la même semaine: 2e version du budget municipal, tarif de l'eau, extension des droits civiques.

#### CANTON DE GENEVE

**COMITÉ DIRECTEUR.** — Séance, lundi 25 mars, à 20 h. 30, à la Terrasse, Longemalle 8. Les membres du bureau sont convoqués pour 20 h.

**COMITÉ RIVE DROITE.** — Lundi 25 mars, à 18 h. 30, au Café de la Terrasse, place Longemalle 8.

**COMMISSION SOCIALE.** — Séance mardi 26 mars, à 18 h. 30, à la Terrasse, Longemalle 8. Les sections locales doivent envoyer un ou deux délégués.

#### COMMISSION DE L'ENFANCE.

— Mardi 26 mars, à 20 h. 30, au secrétariat du PSG, boulevard James-Fazy 18.

**CAROUGE: Assemblée générale.** — Mercredi 27 mars, à 20 h. 30, au Café du Poids-Public, rue de la Filature 23, Carouge. Exposé de Willy Donzè, conseiller d'Etat sur l'équipement hospitalier. Invitation cordiale à tous les membres et sympathisants.

**GRUPE DES ASTERS.** — Mercredi 27 mars, à 20 h., au Café Comazzi, route de Meyrin 2.

**COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT.** — Jeudi 28 mars, à 20 h. 30, au Café de la Terrasse (petite salle), place Longemalle 8.

**CONGRÈS ORDINAIRE DE PRINTEMPS.** — Samedi 30 mars, à 14 h. 15, à la Salle communale de Meyrin.

#### CANTON DE VAUD

**VEVEY: Assemblée générale.** — Mercredi 27 mars 1968, à 20 h. 30, Hôtel Touring et Gare, à Vevey. Ordre du jour statutaire. Présence indispensable pour tous les conseillers communaux. Le comité.

#### CANTON DE NEUCHÂTEL

**DISTRICT DE BOUDRY.** — Réunion du comité, des députés et des présidents de section, le samedi 23 mars, à 14 h., au Café de la Vigne, à Cormondrèche. Ordre du jour: suite de la préparation des élections communales.

**NEUCHÂTEL: Comité de section élargi.** — Réunion lundi 25 mars, à 20 h. 15, à l'Hôtel City (1er étage, petite salle).

# LES AVENTURES DE POPEYE ET POUPA



La **servante** du **docteur**  
 Simple histoire par Urbain Olivier

se livrait aux pensées nouvelles dont son esprit et, jusqu'à un certain point son cœur, étaient occupés depuis la veille. Il n'était pas possible qu'il en fût autrement. Seule au fond du cabriolet, la jeune fille se demandait pourquoi, dans une position aussi chétive que la sienne, un jeune campagnard, riche et indépendant, s'adressait à elle, lui offrant de partager sa vie, alors qu'il pouvait choisir une héritière et doubler la fortune qu'il possédait déjà. Et ce Théophile n'était point un garçon vulgaire, dépourvu d'intelligence ou dont l'éducation et l'instruction eussent été négligées. Sans être d'une beauté remarquable, il se présentait bien et avait bonne façon. «Qu'est-ce donc qui peut l'attirer du côté d'une pauvre fille comme moi?» se disait-elle. Si le cœur d'Elisa ne bondissait pas encore à l'idée de devenir un jour la compagne de cet excellent Théophile, il est de fait qu'une telle perspective lui souriait énormément. Mais il faudrait abandonner le maître si bon pour elle, au milieu de ses originalités de caractère. Depuis bientôt une année, il avait été son protecteur et lui avait presque servi de père. De ce côté-là, elle ne se sentait pas libre. Il en serait ce que Dieu voudrait. Simple dans sa foi chrétienne, Elisa était bien décidée à tout remettre aux mains de son Père céleste. Il lui fallait prier pour quelqu'un de plus, et c'est ce qu'elle faisait déjà cordialement.

Toutes ces pensées l'empêchaient de jeter les regards à travers la campagne, si belle en ce moment. Les arbres achevaient de fleurir; les prairies étaient déjà pleines d'une herbe odorante; les blés, d'un vert foncé, dressaient leurs tiges multiples et serrées, où l'épi se montrait dans quelques semaines. C'était la belle et vi-

goureuse sève dans la nature, comme la jeunesse chez une fille de vingt-quatre ans.

Seul aussi dans son cabinet de consultations, où il avait fait un sommeil d'une heure, le docteur pensait à l'avenir, et bien plus encore à sa fin qu'il croyait prochaine. Il voulait régler ses affaires, ainsi qu'il l'avait dit. Il fallait y réfléchir et ne pas perdre de temps. Evidemment, Elisa finirait par se fiancer avec Théophile et l'épouserait. Pour se présenter dans sa nouvelle famille, un trossseau convenable était de rigueur. Il lui donnerait donc la somme nécessaire, personne ne pouvant le faire que lui. Cette somme, soit 1500 fr., il l'avait toute en écus de cinq francs, et il la tenait en lieu sûr, dans une marmite de fer, dont on ne se servait plus, parce qu'elle était trop grande pour son petit ménage. Autrefois, quand la domestique nourrissait un porc, on y cuisait les feuilles de choux et les pommes de terre destinées au gros mangeur. Enfin, on verra tout ça, se disait notre docteur, si je suis encore de ce monde. Et en attendant, je donnerai à Elisa, par testament, la marmite N° 25, avec son contenu.

On voit que les pensées du maître et de la domestique se dirigeaient du même côté, sans se ressembler en rien. M. Argozat en avait d'autres encore, qui lui étaient venues depuis la veille, au sujet de la santé de Théophile, et qui ne laissaient pas de lui donner quelque inquiétude. Pendant l'année qui devait s'écouler avant toute décision, on verrait ce qu'il en serait.

Comme le char de Jacquot passait devant la maison de Paul, Herminie se rendait à la fontaine.

— Eh! voici l'oncle docteur, dit-elle en s'approchant du véhicule: Bonjour, mon oncle! On

ne pouvait voir qui était là.

— Bonjour, madame, répondit Elisa en s'avancant.

— Et mon oncle, où est-il? reprit Herminie.

— Il vous fait bien saluer tous, et envoie particulièrement ses amitiés à madame sa sœur.

— Comment! il n'est pas avec vous?

— Non; je vais chercher ma mère. M. Argozat l'invite à passer quelques jours avec moi.

— Oh! c'est vraiment curieux.

— Oui, c'est bien aimable de la part de monsieur. Il veut essayer d'un traitement contre l'asthme. Allez-vous bien tous, madame?

— Oui. Beaucoup d'amitiés à mon oncle.

— Au revoir, madame. Je ne dois pas m'arrêter.

Le char continua, Herminie restant bouche bée et se disant: «Quel drôle d'oncle nous avons! C'est bien lui qui nous chante «Floribus» et «Femmes sensibles». Il promène sa domestique en cabriolet, et ne nous a pas même invités une seule fois depuis notre mariage.»

A cette époque-là, Herminie et Paul ne s'adressaient pas encore des injures.

Elisa ramena donc sa mère, qui depuis des années n'avait fait une promenade en voiture. Ce que la veuve apprit des intentions de Théophile à l'égard de sa fille lui causa une vive émotion, suivie d'un tremblement nerveux, que la course en char finit pourtant par dissiper. Aussi était-elle tout heureuse en prenant possession de la bonne chambre qu'on lui destinait. Il lui semblait déjà qu'elle y respirait mieux que dans son triste logis. «Mais quelle affaire pour Elisa!» se disait la pauvre femme, à la pensée de la demande du riche garçon.

(A suivre)

## Un grand hommage à R.-Th. Bosshard à la Galerie Picpus

Le passionné, l'amateur, ou plus simplement l'amoureux, le sensible a jusqu'au 12 avril pour entreprendre le pèlerinage à Picpus.

Le mot n'est pas forcé. Tout autre terme serait un euphémisme.

Bosshard... Il y a huit ans que le pinceau s'est tu, mais la foule présente au vernissage était le vivant témoignage que la mort n'existe pas pour ceux qui nous ont quittés en laissant une œuvre forte, empreinte d'humanité.

L'exposition est aérée; nous entendons par là qu'aucune œuvre ne vient déranger sa voisine, ne vient l'écraser. Si nous parlions de pèlerinage, c'est dans le sens d'harmonie et d'équilibre que nous l'entendions, et ceci est l'aboutissement du goût très sûr des maîtres de céans: M<sup>me</sup> et M. Olsommer.

L'intérêt exceptionnel de cette rétrospective réside dans le fait que les principales « périodes » et les différentes tendances de Bosshard y sont représentées.

C'est ainsi que, pour ne citer qu'un exemple, le portrait d'Ingeborg Bosshard, datant de 1914, côtoie quelques dessins datés de 1959.

Entre ces deux extrêmes, le spectateur voit se dérouler devant lui tout ce qui fut l'essentiel de l'inspiration de Bosshard.

Parmi les paysages, nous avons relevé cette « Costa Brava » embuée dans des gris translucides. La mer est suggérée par deux petites taches bleues: c'est peu de chose et pourtant c'est toute la profondeur de la toile, toute sa dimension.

Voici cette mythologie intitulée plus exactement « Mythologique »: on y retrouve la « spécialité », si l'on peut dire, de Bosshard, à savoir ces gris et ces bleus incomparables, ces gris et ces bleus sur lesquels il convient de se pencher avec vénération et déference.

Dans un tout autre genre, voici la « Figure à la Fourrure ». Toile très dense, une de ces toiles devant laquelle personne ne peut hésiter: c'est de Bosshard et de personne d'autre.

Beaucoup plus sombre, plus mystique est cette « Statue dans un Parc ». Le génie du peintre est de rendre vivante une chose morte ou immobile. Par les couleurs, par les rapports de tons, cette statue-là nous restitue tout son relief, toute sa générosité.

Et voici enfin un nu. Proche de sa série des « Nus au Viaduc », le spectateur a devant les yeux ce « Nu à l'Arbre ». Ici, c'est la construction qui est admirable. L'homogénéité de la toile fait que se rencontrent ces deux sources de vie, femme et arbre, dans un élan généreux au travers d'un schéma tout à la fois vertical et horizontal.

Et voici la période plus abstraite: « Châtaigneraie », œuvre d'une finesse exemplaire, d'un vert extraordinairement doux, véritable hymne au printemps. « Racines », toile traitée dans des tons presque pastels, témoin ce presque rose si délicat. C'est par l'agencement des couleurs fauves que ces « Lichens » valent surtout. Il se dégage de cette œuvre toute la poésie de la forêt, tout son mystère aussi.

Citons enfin ces deux natures mortes: « Fruits » et « Nature morte à la Nappe blanche ». Si la première paraît plus légère parce qu'entrevue dans des tons de gris et de bleus très pâles, la seconde, en revanche, est solidement établie et plus « précisément » achevée.

Quelques dessins, quelques nus au crayon gras, une magnifique sanguine viennent compléter cette exposition.

Un très bel hommage donc que vient de rendre Picpus à Bosshard. Que C. et J. Olsommer en soient chaleureusement félicités!

B.-P. Cruchet.

# LA VIE CULTURELLE

## Cinéma

### L'éviction du conservateur de la Cinémathèque française

Par décision ministérielle, le 9 février dernier, Henri Langlois a été évincé de son poste de directeur de la Cinémathèque française. Cette sanction a indigné toutes les personnes qui ont eu connaissance de l'œuvre accomplie par Henri Langlois. Celui-ci, en quelques jours, est devenu une sorte de héros national, auquel des centaines de cinéastes, d'artistes, d'acteurs et de producteurs ont apporté leur soutien, notamment en faisant savoir qu'ils s'opposeraient à la projection de leurs œuvres, dans les locaux de la Cinémathèque française, tant que la mesure serait maintenue. Ainsi, très rapidement, les paroles d'Alexandre Astruc sont devenues réalité: « A la seconde où Henri Langlois quitte la Cinémathèque française, la Cinémathèque française cesse d'exister. Un point, c'est tout. » Et, en effet, les portes se sont fermées le 10 février. Elles le sont toujours.

### L'une des plus riches du monde

Si, aujourd'hui, le cinéma possède une histoire, nous le devons pour une grande part à Henri Langlois. Pendant trente ans, il n'a cessé de creu-

ser le fond des caves, de retourner des poubelles, de vider des armoires, de rechercher et de convaincre des milliers de gens pour recueillir des dizaines de milliers de films, cinquante à soixante mille dit-on. L'activité déployée par cet homme est exemplaire. Même André Malraux, dans le « Journal officiel », répondant à des questions écrites déposées par des députés français, ne pouvait écrire autre chose que ceci: « Le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles connaît depuis longtemps les efforts accomplis par M. Henri Langlois pour rassembler une collection de films et d'objets relatifs au cinéma et sait que c'est grâce à lui que la Cinémathèque française passe aujourd'hui pour l'une des plus riches du monde. »

### Ce dragon

Certes, les rapports avec Henri Langlois n'étaient pas aisés pour qui ne partageait pas avec la même passion son amour du cinéma. Cette intransigeance dans la recherche et la conservation de toutes les images cinématographiques qu'il put retrouver et acquérir lui valut l'admiration des uns — comme Jean Cocteau qui l'appelaît

« ce dragon qui veille sur nos trésors » — la suspicion et le dénigrement des autres.

En dépit de son labeur, Henri Langlois ne s'estimait pas satisfait. Il déplorait « violemment » que toutes les cinémathèques réunies n'aient pas encore réussi « à protéger, à regrouper, à sauvegarder, à prendre en charge le dixième des œuvres cinématographiques dignes de ce nom ». Cette impétuosité, dans ses paroles comme dans ses actions, s'est heurtée à l'opposition et à la jalousie grandissante des fonctionnaires du cinéma qui s'accommodaient mal des montagnes de foi et de dévouement que soulevait l'activité d'Henri Langlois. C'est devant eux, cependant par ministre interposé, qu'il a dû s'incliner. Toutefois, par avance, il les avait prévenus, il avait déjà dénoncé l'esprit dans lequel ils opéraient: « Honte à ceux qui s'abritent derrière des principes de choix et de sélection pour s'esquiver de cette tâche, qui s'abritent derrière une fausse culture pour masquer la complicité de leur indifférence, de leur paresse, de leurs ambitions sociales, de leur sinistre satisfaction de soi. »

JEAN-PIERRE GHELFI.

(de conservateur de cinémathèque).

# LA PEINTURE À LAUSANNE

## Chabrier à la Galerie Vallotton

Face à l'« Orchestre », immense toile pourpre ou sang, on a peine à imaginer que l'on se trouve devant l'œuvre d'une femme.

Chabrier sait se faire violente sans aucune vulgarité dans les tons, sans accord dissonnant de couleurs.

Chabrier nous paraît fort priser les grandes surfaces; n'est-ce pas naturel après tout, puisqu'avant de venir à la peinture, elle se spécialisa dans le vitrail, dans la tapisserie et même dans la fresque, genres qui n'ont, en principe, rien de microscopique!

Mais Chabrier est un être à multiples facettes: nous parlons de son grandiose « Orchestre » où danseurs et musiciens évoluent sur un écarlate flamboyant et voici que l'œil vient se poser et se reposer tout à la fois sur ce minuscule « Théoule », paysage élégamment calme, aux tons doux.

Paysage calme, avons-nous dit. Et voici que soudain le regard est attiré dans la « Rue ensoleillée », rue mouvante parce que pleine de vie avec ce que cela comporte de bruit et d'animation de toute sorte. Mais voici que déjà l'oreille se tend ailleurs, mais oui! l'oreille, car en peinture le sens auditif a aussi son importance. L'oreille vient donc d'être attirée par toutes ces rumeurs du marché. Et dans le « Marché » de Chabrier, il y a le cœur populaire, pas celui de Rictus, un autre, plus coloré, plus moderne peut-être: l'artiste ne craint pas d'être réaliste en faisant figurer sur la toile quelque automobile ou quelque enseigne publicitaire, objets qui pourraient être antipicturaux, mais qui sont, en fait, notre décor de tous les jours. Ce décor, sous le pinceau de Chabrier, prend une autre dimension et nous parle un langage très poétique.

Il y a peu d'années, Chabrier se voyait décerner le Prix de la Médi-

terrannée pour une série de toiles, d'aquarelles et de dessins consacrés au cirque. Ce cirque est présent chez Vallotton: « Entrée des artistes » et la « Piste aux Etoiles » en sont les vivants témoignages. Nous retrouvons dans ces œuvres le rouge éclatant, ce rouge sonore comme la sonnerie des trompettes annonçant les facéties de quelque illusionniste...

Mentionnons encore le « Village » et sa place plantée d'arbres au noir vigoureux, la sérénité émanant du très beau « Saint-Jean-Cap-Ferrat » et la si chantée « Place du Tertre ».

Exposition, on le voit, fort variée, où l'œil ne s'ennuie jamais, passant d'un repos à une exaltation, de calmes vendanges aux fébriles rumeurs d'une rue animée.

Une exposition enfin, où de l'excellente peinture est mise en honneur. Jusqu'au 30 mars.

## A l'Entracte: Peintures de Ho-Kan

Ce sont les œuvres récentes d'un jeune peintre chinois que nous présente, jusqu'au 8 avril, la Galerie de l'Entracte.

Né à Nankin en 1932, Ho-Kan a suivi l'école des beaux-arts à Formose. C'est lui qui, en 1957, a fondé le groupe Ton-Fan, premier mouvement de l'art abstrait chinois.

En 1964, il est attiré d'abord par Paris, ensuite par Milan, ville où il réside actuellement.

Dès 1956, des expositions de groupe le voient tour à tour à Tapei, à New York, en Espagne, en Italie, en Autriche et en Allemagne. En 1960 débutent les expositions personnelles: à Florence, à Milan, à Vienne, à Bologne, etc.

Au départ de la peinture de Ho-Kan, il y a la calligraphie chinoise. La source inspiratrice du peintre est tout entière contenue dans l'ensemble des idéogrammes de « l'alphabet chinois ».

Comme dans le langage parlé chinois, Ho-Kan fait discourir son pinceau au moyen de symboles.

Les signes symboliques avec lesquels s'exprime Ho-Kan sont « posés » sur des fonds aux formes géométriques simples où prédominent les bleus et les violets.

Ho-Kan veut apporter un art chinois nouveau: par ce rappel de l'écriture chinoise mêlée à des fonds abstraits, le peintre désire entreprendre la synthèse entre l'Orient et l'Occident.

Au travers des formes pour la plupart rectilignes — mais il y a quelques courbes fort réussies, tant picturalement que techniquement — il se dégage de la peinture de Ho-Kan un mouvement d'ensemble incontestablement intéressant. Ajoutons, pour terminer, que l'artiste possède un sens manifeste des proportions et des rapports de couleurs. Le tout est en équilibre fort stable.

## Galerie Maurice Bridel: Andrée Vilar

Jusqu'au 3 avril, Andrée Vilar présente, à la Galerie Bridel, une suite de dessins au crayon et à la plume, ainsi que quelques « compositions » fort intéressantes. Dans ces dernières, l'artiste recherche avant toute autre chose un mouvement harmonieux, un désir d'envol, témoins: « L'Oiseau et son Ombre », « Femme à la Lune verte » ou encore « Icare ». Il se dégage de ces compositions un élan aussi généreux que vigoureux et, malgré tout, empreint d'une très grande souplesse. Il convient également de mentionner le rythme dans l'entrelacement des formes de cette « Léda » à la construction fort rigoureuse.

Parmi les dessins, nous avons admiré les deux « Paysages marins ». Il se dégage de ces deux œuvres une nette impression de chaleur et, pourtant, on dirait les arbres recouverts d'un givre très fin, d'un givre d'été, qui donne à ces derniers des branchages de mousseline. Comment ne pas penser à Matisse ou à Dufy dans la manière de traiter ce « Jardin » et ce « Grand Paysage marin »? Tout est touches légères. La technique est toute particulière et le dessin gagne en force et en relief. Séduisante cette intimité de « Paysage marin 111 ». On se sent comme enveloppé dans cette petite baie dont l'artiste nous restitue une vue plongeante.

En portefeuille: « Les Pierres blanches » et « L'intérieur au Chat noir » ont tout principalement retenu notre attention. C'est toute la fraîcheur d'un mas provençal, alors qu'au-dessous tape le soleil, qui transparaît dans cette chambre où sommeille ce gros matou...

En cette fin de mars, du très beau dessin est mis à l'honneur à l'avenue du Théâtre. B.-P. Cruchet.

## Carnets d'histoire d'aujourd'hui

Robert Buron est un des personnages les plus passionnants de la vie politique actuelle. Pittoresque par certains côtés — ses déplacements à bicyclette alors qu'il était député et ministre sont célèbres — il appartient d'abord à cette lignée d'hommes de cœur que le métier politique produit en quantité beaucoup plus grande qu'on ne l'imagine. Approchant aujourd'hui la soixantaine, il reste un caractère passionné.

En publiant ses carnets politiques des dernières années de la IV<sup>e</sup> République, Robert Buron parle d'une période qu'il connaît bien pour l'avoir vécue aux postes de responsabilité. Enfant terrible du Mouvement républicain populaire, il soutint Pierre Mendès-France, s'opposa ensuite à la politique algérienne de la majorité de son parti, se laissa entraîner, jusqu'en 1962 dans le sillage des gouvernements gaullistes et aujourd'hui, revenant partiellement à la vie politique, après une interruption de plusieurs années, il dirige un mouvement, appelé « Objectif 1972 », consacré essentiellement à une réflexion dont le caractère gauchisant n'est pas contestable.

A la rigueur, Robert Buron pourrait passer pour un boy-scout. Le désir de bien faire et les emballements généreux ne manquent jamais à chaque page de ses souvenirs. L'abbé Pierre reçoit de lui un concours aussi désintéressé qu'efficace. Le sentiment de la « harité chrétienne ne cesse de l'habiter.

Mais l'homme est plus que cela. Il se pénètre des idées du monde moderne avec une acuité de jugement qui en fait parfois un précurseur et souvent un responsable qui n'est pas en retard sur l'événement. A cela s'ajoute un courage tranquille, qui pousse la hauteur jusqu'à se critiquer lui-même en reconnaissant quelques concessions aux obligations de la vie publique. Et il est courageux de présenter, en 1968, une sorte d'éloge de la IV<sup>e</sup> République, qui ne manque pas de sévérité et qui, cependant, permet d'utiles comparaisons avec les hommes de notre prétendue grandeur actuelle.

Signalons enfin qu'on trouvera dans ce livre peu de références à la guerre d'Algérie, Robert Buron ayant fait paraître dans un précédent ouvrage ses carnets politiques sur le drame qui provoqua l'effondrement du régime précédent.

GEORGES FRAMERIES.

Tiré du « Populaire » de Paris.

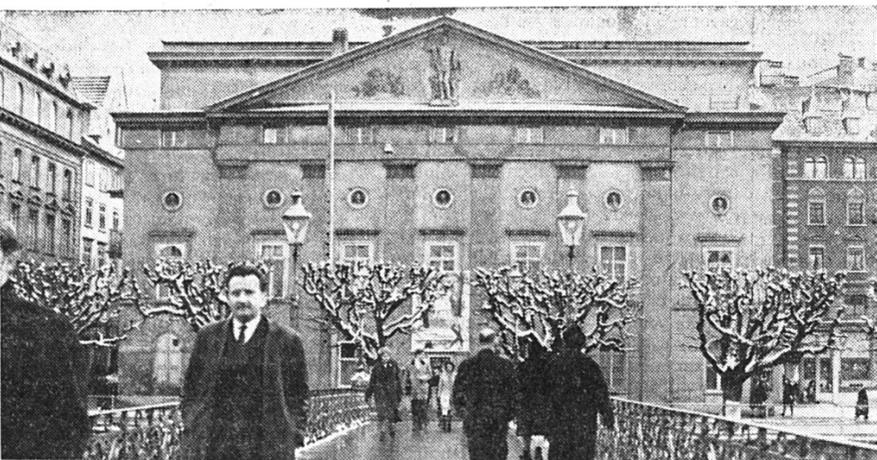
\* Robert Buron: « Les Dernières Années de la IV<sup>e</sup> République » (Carnets politiques). Plon, éditeur. 249 pages.

## A travers les arts...

**CAROUGE.** — Par privilège spécial des Editions de l'Arche, le Théâtre de Carouge créera en langue française, le 8 mai, sur la scène de la Comédie de Genève, la dernière pièce de Max Frisch, « Biographie », traduite par B. Lortholary et mise en scène par Ph. Mentha. Cette création française, presque aussitôt après la première qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> février dernier au Schauspielhaus de Zurich, apporte une nouvelle preuve de la vitalité du théâtre de Suisse romande, qui fut si longtemps à la remorque de Paris.

**PAS DE PRIX.** — Tous les deux ans, la ville de Granges (SO) décerne un prix de musique, destiné à couronner une œuvre pour instruments à vent. Le premier prix est doté de 2000 fr., les autres prix le sont à la convenance du jury, qui s'impose d'une somme totale de 5000 fr. Pour 1967, le jury a examiné 20 compositions. Il a estimé qu'aucune ne méritait un prix.

**NEUCHÂTEL.** — Le mercredi 8 mai à la Salle des Conférences s'ouvrira pour la cinquième fois le Printemps musical de Neuchâtel. Le programme de cette année s'étendra sur onze jours et comportera huit concerts.



## LUCERNE: Restauration du Théâtre

Le Théâtre de Lucerne sera prochainement restauré. Ainsi en ont décidé les électeurs qui, par 3013 oui contre 1629 non, ont voté un crédit de 673 000 francs. Cette somme arrondira un legs de 4 millions provenant d'une généreuse Hollandaise, morte il y a trois ans.

## Neuchâtel

ILLUSTRATION DE LA POLITIQUE RADICALE:  
L'AUTO-GOAL

II

Nous continuons aujourd'hui la publication du rapport que les trois conseillers généraux socialistes R. Alleman, Ph. Müller et H. Vaucher ont établi sur l'enquête qu'ils ont menée au sein de l'administration communale.

c) En effet, après le rapport d'information du 1<sup>er</sup> août et la conférence de presse du Conseil communal, le conseiller d'Etat Clottu, le 21 août, et le recteur Favarger, quelques jours plus tard, malgré les vacances et leur absence de Neuchâtel, exprimèrent par écrit de très sérieuses inquiétudes.

Or, ces deux lettres, adressées au président de la ville, M. Pierré Meylan, membre du même parti que M. Duvanel, ne furent pas communiquées au Conseil communal, et ne figurent nulle part dans ses procès-verbaux, sauf, notons la date, six mois plus tard, le 19 février 1968, quand l'Etat vient de refuser la sanction des plans de la ville. De même, la réponse du président de la ville n'a pas été lue au Conseil communal, et c'est seulement M. Duvanel qui en a reçu copie.

Interpellé sur cette procédure, M. P. Meylan a répondu que le président avait une certaine latitude d'appréciation dans ce qu'il soumettait au Conseil exécutif. Mais nous avons pu nous convaincre que les séances du Conseil communal comportent régulièrement de nombreux objets mineurs sous la rubrique « Correspondance » qui ouvre chaque séance. Il nous paraît singulier qu'une lettre du conseiller d'Etat ou qu'un message du recteur reçoivent un traitement aussi cavalier.

d) De cette date au 29 novembre 1967, l'aménagement des terrains n'apparaît dans les procès-verbaux du Conseil communal que sporadiquement:

Le 5 septembre 1967, le Conseil d'Etat sanctionne l'arrêté du 5 juin précédent;

le 15 septembre 1967, on parle de la réserve de terre végétale;

le 22 septembre 1967, mention secondaire et adjudication du transport de terre végétale;

le 13 octobre 1967, le Conseil d'Etat sanctionne un arrêté communal concernant les remblais;

le 27 octobre 1967, le Conseil communal ouvre un compte d'attente en prévision d'une demande de crédit ultérieure. Cette pratique est, paraît-il courante, bien que ses bases juridiques nous paraissent fragiles. Elle préjuge, en effet, des décisions ultérieures du Conseil général;

le 31 octobre 1967, on discute le plan d'aménagement proposé par M<sup>me</sup> B. Billeter et M. P. Debrot. Par la suite, ce plan d'automne sera nommé, par exemple dans les discussions avec l'Etat, le plan N° 1, où le centre commercial a des dimensions restreintes.

On trouve, toujours en novembre, mention plus tard d'une protestation de professeurs de l'Ecole de commerce à l'égard des projets tels qu'ils sont connus à cette date.

Nulle part n'est fait mention d'une séance commune entre représentants du Conseil communal, l'Etat et l'Université, qui aura lieu le 29 novembre. Ce sont MM. P. Meylan et J.-C. Duvanel qui parlent au nom de la ville, sans qu'ils aient été expressément désignés par le Conseil communal.

e) Cette rencontre du 29 novembre n'est évoquée qu'à la séance du Conseil communal du 1<sup>er</sup> décembre, en des termes dont on ne surpassera pas la finesse: « Le président rapporte sur l'entrevue qu'en compagnie du directeur des travaux publics il a eu au château avec diverses personnalités concernant l'aménagement de rives du lac. Notre plan a été exposé par nos représentants. Ceux de l'Université notamment ont montré des appétits démesurés sur l'utilisation des terrains. En conclusion, le principe a été admis d'une étude prochaine en commun avec l'Etat, la ville, l'Université et l'Ecole de commerce. Un projet de lettre sera préparé à l'intention de l'Etat pour confirmer l'entretien. » Cette lettre sera envoyée le 15 décembre.

## Choqués et trompés

f) Dès ce moment, les divergences ne vont cesser de s'aggraver entre l'Etat et la ville. Il semble qu'on n'a pas parlé des mêmes objets quand on interroge les divers interlocuteurs. En tout cas, l'Etat fera le 12 janvier des

réserves nettes à la lettre mentionnée dans la première partie de notre article et préparée par M. Duvanel. L'Etat croit indispensable de rappeler les droits qui lui incombent en vertu de la législation. Un participant à la séance du 29 novembre, interpellé sur son déroulement, dit la surprise effarée des interlocuteurs universitaires de MM. Meylan et Duvanel. Et cependant, c'est encore le plan N° 1, où le centre commercial est relativement restreint, qui est au centre des débats. Pour sortir la discussion de l'impasse, le conseiller d'Etat Grosjean plaça une règle sur la carte et suggéra que la ville reste souveraine de ses projets à l'ouest de cette ligne, mais qu'elle renoncerait à toute construction à l'est. C'est sur l'impression que l'accord était fait sur ces termes que les universitaires présents se séparèrent. Ils furent d'autant plus choqués, et sûrs d'avoir été trompés, quand ils furent placés devant les plans « définitifs » N° 2, ceux dont l'Etat devait refuser la sanction: le centre commercial y devenait énorme et occupait cinq fois la superficie de l'Université.

g) On connaît désormais la suite des événements. Le 8 janvier, lors du débat du Conseil général sur le rapport du 15 décembre, rien de ce qui précède n'a été évoqué comme il aurait dû l'être. Au contraire, la réunion de novembre était interprétée comme la preuve d'un accord complet entre Etat et ville, avec l'assentiment des autorités universitaires. La décision prise l'a été sur la base des déclarations de M. Duvanel, qui passait entièrement sous silence les réserves qui avaient été faites, sauf dans le cas de l'Ecole de commerce, dont l'opposition avait été levée. Le Conseil général restait encore sur l'impression d'un acte collégial de l'exécutif, et l'on n'avait pas une claire impression de la différence entre le plan N° 1 et le plan N° 2, qui était présenté en maquette. Ces plans N° 2, définitifs, n'ont du reste pas été examinés et sanctionnés par le Conseil communal. Mention est faite, il est vrai, le 26 janvier, d'une lettre en projet, qui devait accompagner les plans en question, mais le procès-verbal ne dit rien d'une discussion portant sur les plans eux-mêmes. Bien plus, le 24 février, un des conseillers communaux fait porter au procès-verbal ce qui suit: « Le plan (N° 2) n'a pas été accepté par le Conseil communal. Il a tout de même été signé. »

Interpellé sur ce point, le chancelier de la ville soutient que les plans étaient disponibles, mais que les membres présents n'ont pas demandé à les voir. Notons que M. Meylan était absent à cette séance. Mais les plans soumis à l'Etat sont signés par lui et M. Bailloz, alors que le président de séance avait été M. H. Verdon.

## Délibéré ignoré

h) Le délai référendaire expirait le 28 janvier. Aucune opposition, semble-t-il, n'a été faite. On notera seulement que ce délai n'était pas écoulé qu'une assemblée des commerçants contactés pour occuper des locaux du centre commercial constituait une société, discutait de ses statuts, et que chaque personne présente prenait l'engagement d'accepter les surfaces qui lui avaient été attribuées. Certes, il ne s'agit encore pas de baux au sens propre, mais d'un engagement dont la forme juridique n'est pas aussi contraignante. On relèvera cependant que ces engagements concernaient le centre commercial tel que le directeur des Travaux publics l'avait décidé.

i) En février, tout ce qui s'annonçait sous de si heureuses auspices prend brusquement tout autre tournure. Une entrevue avec un grand nombre de personnalités (plus de dix du côté de l'Etat) et qui devait renouer avec les discussions de novembre tourne à l'aigre. Le Conseil communal prend connaissance de la lettre du Conseil d'Etat dans sa séance du 19 février. Elle est extrêmement dure à l'égard de l'exécutif communal, qui est accusé d'avoir « délibéré ignoré la situation de droit ». Ce coup d'arrêt de l'Etat traduit l'exaspération des interlocuteurs de MM. Meylan et Duvanel, qui ressortira encore plus nettement du procès-verbal de l'entrevue du jeudi 22 février, au Château. M. Gaston Clottu exprime son étonnement sur le fait que le Conseil général ait accepté le rapport du 15 décembre (le 8 janvier) et souligne la différence entre les deux plans, N° 1 et N° 2. M. Carlos Grosjean est tout aussi net: il déclarera, notamment, que « si

nous ne sanctionnons pas ce plan, c'est qu'il est fondamentalement différent de celui sur lequel nous avons discuté ».

Mais laissons ici les faits. Ils parlent d'eux-mêmes. Chacun pourra les interpréter à sa convenance. En deuxième partie, nous proposons notre interprétation, que nous tenons à séparer clairement des faits indéniables qui précèdent.

## La signification politique d'une manœuvre

On aura constaté que l'affaire a été menée par deux membres de l'exécutif, agissant de concert sans informer de manière suffisante leurs collègues du Conseil communal. Ces pratiques sont contraires à l'esprit de nos institutions. Elles sapent la confiance qu'on peut avoir dans la conduite des affaires. Elles jettent une lumière singulière sur la gestion de la commune, et fait comprendre le discrédit dans lequel certains membres de l'exécutif ont jeté la ville, dans tous les milieux extérieurs à la commune avec lesquels notre administration communale a affaire.

Il y a, sans doute, une explication à ces faits. Elle réside partiellement dans le caractère des intéressés, mais nous nous abstenons de le souligner pour ne pas déplacer le vrai débat et masquer les reproches graves que l'on doit faire.

En effet, la hâte qui a caractérisé toute l'entreprise, la façon légère dont on a minimisé les résistances, l'absence de perspective générale et de vues lointaines sur l'évolution de la ville et sa vocation universitaire, le souci exclusif d'une efficacité à court terme, tout cela qui a gravement nui au renom de notre ville, a sa vraie raison dans une manœuvre politique qui saute aux yeux.

Il fallait frapper l'imagination de la population de la ville de Neuchâtel par une réalisation qu'on ne manquerait pas d'attribuer à son dernier élu à l'exécutif, et par là à son parti. On avait besoin de cela pour effacer les désastreux souvenirs laissés par la gestion antérieure, notamment celle des travaux d'épuration des eaux usées. C'est déjà pour cette raison qu'on avait démissionné l'un des représentants radicaux au Conseil communal, assez tôt avant les élections communales pour qu'on ait oublié un peu les flottements et les insuffisances, sinon les taxes supplémentaires qui découlaient de ces travaux mal conduits. On comptait sur un jeune pour donner de l'élan à la ville, pour galvaniser les énergies, pour freiner la décadence d'un parti de la majorité, et peut-être éviter un renversement de majorité. Tout a été mené dans cette perspective. Pourquoi, sinon, ce slogan des « Jeunes Rives », pour des rives nouvelles? Pourquoi, sinon, le tintamarre fait autour de ces projets, ces conférences de presse, cette orchestration de la publicité, ces allures cavalières de cosaques à l'assaut? Ah, certes, Neuchâtel retrouve de l'ambiance, quand l'Etat doit faire arrêter des constructions, quand la zizanie couve entre milieux de la ville qui ne demandent qu'à collaborer, quand les principes d'une saine gestion sont bafoués et les conseils, tant exécutif que législatif, égarés et aveuglés par de belles paroles. Mais nous préférons d'autres raisons d'attirer l'attention, et des réalisations solides plus que du trompe-l'œil.

En conclusion, nous devons constater que l'affaire des rives nouvelles met en cause le fonctionnement de nos institutions, l'esprit de nos conseils et la confiance du public. Nous comptons sur le bon sens de la population pour comprendre que l'intérêt de quelques-uns, fût-ce du parti autrefois majoritaire, ne doit pas l'emporter sur les intérêts durables de la démocratie et de l'entente civique.

Rémy Alleman,  
Philippe Müller,  
Henri Vaucher.

## Neuchâtel

## LES CULTES

Terreaux 8.00 culte matinal; Collégiale 9.45, M. R. Cand; temple du Bas: 10.15, M. A. Gygax; 20.15, culte; Ermitage: 10.15, M. J.-L. de Montmolin; Maladière: 9.45, M. T. Gorgé; Valangines: 10.00, M. G. Deluz; Cadolles: 10.00, M. A. Perret; — Serrières: 10.00, M. J.-R. Laederach; — La Coudre-Monruz: 10.00, M. A. Mitterhofer; 20.00, culte.

## Cinéma

APOLLO: «Tathom».  
PALACE: «Réseau secret».  
STUDIO: «Le CIA mène la Danse».  
ARCADES: «Loin de la Foule déchaînée».  
REX: «La Rivière des Trois-Jonques».  
BIO: «La Guerre est finie».

## La Chaux-de-Fonds

JEAN-FRANÇOIS COMMENT EXPOSE AU MANOIR. — Hier soir s'est déroulé à la Nouvelle Galerie du Manoir (Balance 12), le vernissage de l'exposition du peintre J.-F. Comment, de Porrentruy. L'artiste, très connu dans nos régions par les fresques et les vitraux dont il a orné divers édifices du Jura bernois, s'est également assuré d'une renommée internationale. Nous reviendrons sur son exposition.

COLLISION. — Hier à 11 h. 20, sur la route qui conduit de Boinod à La Sagne, dans la descente des Amortis, un camion conduit par M. R. B. qui descendait est entré en collision avec une voiture arrivant en sens inverse. Cette dernière circulait à gauche en raison des congères qui s'étaient formés sur la droite, et la visibilité était très mauvaise du fait de la tempête. Le conducteur de la 2 CV a été conduit à l'hôpital, mais il a pu regagner son domicile. Sous la violence du choc son véhicule a été mis hors d'usage.

## Un marché aux puces du tonnerre

Le marché aux puces que la Commission des dames de la paroisse Farel organise aujourd'hui, de 9 h. à 17 h., dans la salle de la Croix-Bleue, a bénéficié d'un apport de marchandises énorme et des plus variés. On peut s'habiller des pieds à la tête et à la mode. On peut meubler son intérieur, équiper sa cuisine, faire plaisir à ses enfants en leur achetant un jouet, ou du matériel sportif, skis et vélos, de quoi en faire des champions! Ceux qui aiment lire passeront des heures devant l'étalage des bouquinistes! Et les amateurs d'antiquités trouveront de quoi les mettre en joie.

Allez, nombreux, fouiller, farfouiller et acheter! Et n'oubliez pas de vous restaurer pour être à même d'être assez solide pour ramener vos trouvailles à vos domiciles. D.

## CHRONIQUE NEUCHATOISE

## Un peu de bonne volonté sauverait le Fer-à-Cheval

La Société faïtière pour la protection du patrimoine naturel neuchâtelois vient de s'adresser au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, dans le but de sauver le plus grand étang qui subsiste dans notre canton, le Fer-à-Cheval. Cet étang est un ancien méandre de l'Areuse d'environ 380 m. de long sur 20 m. de large, dont la surface totale représente 7000 m<sup>2</sup>. La société propose une solution harmonieuse de régler le problème, qui devrait permettre à chacun de s'y rallier avec un minimum de bonne volonté. Celle-ci consiste en l'achat par la Société faïtière de ces 7000 m<sup>2</sup> de terrain inculte, pour assurer la sauvegarde de la branche intacte, et étudier la possibilité de redonner à l'autre moitié son aspect primitif.

## PAS DE QUOI NOURRIR UNE VACHE!

La surface que représenterait le Fer-à-Cheval, une fois comblé et seulement après plusieurs années, ne représenterait pas un enrichissement de l'économie agricole, puisqu'elle serait tout juste capable de nourrir les deux tiers d'une vache.

## L'UTILITÉ DE CONSERVER NOS ÉTANGS

Willy Lanz, directeur des Ecoles secondaires et du Musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds, a démontré, d'autre part, dans un lettre, l'utilité — qui nous semble incontestable — de conserver le Fer-à-Cheval, et les petits étangs. En voici un extrait:

Notre canton est une région relativement pauvre au point de vue zoologique, aussi est-il indiqué de sauvegarder les quelques seules richesses naturelles (étangs, mares, tourbières, guarrides) que nous avons encore à disposition. Les étangs sont devenus rares, en particulier au Val-de-Travers.

Le public non initié ne se rend pas compte de l'importance du biotope mare-étang; les gens sourient lorsqu'on parle de sauver les grenouilles, mais à part les batraciens, il y a dans le même milieu un grand nombre d'animaux dont les eaux stagnantes sont la condition indispensable à leur développement: insectes (gyrins, geris, hydromètres, dytiques, hydrophiles, notonectes, népes, ranates, phryganes, libellules, éphémères, sialis, etc.). Crustacés (daphnies, crevettes, cyclopes). Mollusques (limnées, planorbes). Vers (sangues, planaires). Hydres, etc. Or, à côté de l'intérêt

NOUVEAU MÉDECIN. — Dans sa séance du 15 mars, le Conseil d'Etat a autorisé: le citoyen Pierre Kocher, originaire de Worben (Berne), domicilié à La Chaux-de-Fonds, à pratiquer dans le canton en qualité de médecin.

## Chronique locloise

## Conclusion de deux emprunts communaux

Afin de ne pas entraver l'exécution normale des travaux en cours, le Conseil communal a tenu à s'assurer les capitaux nécessaires pour mener à bien le programme prévu pour le printemps et l'été 1968. Il demande donc au Conseil général de l'autoriser à contracter deux emprunts en votant les arrêtés suivants:

● Le Conseil communal est autorisé à emprunter auprès du Fonds de compensation de l'AVS, à Genève, une somme de 1 500 000 fr., destinée au financement partiel des dépenses extrabudgétaires de l'exercice en cours.

Le prêt est conclu aux conditions suivantes: a) intérêts 5 1/4 % l'an, payables semestriellement; b) cours de 100 %; c) le prêt est conclu pour une durée ferme de 12 ans moyennant un amortissement annuel fixe de 100 000 fr., le solde étant remboursé à l'échéance.

● Le Conseil communal est autorisé à emprunter auprès de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, à Lucerne, une somme de 1 000 000 fr., destinée au financement partiel des dépenses extrabudgétaires de l'exercice en cours.

Le prêt est conclu aux conditions suivantes: a) intérêts 5 1/4 % l'an, payables semestriellement; b) cours de 100 %; c) le prêt est conclu pour une durée ferme de 10 ans, moyennant un amortissement annuel fixe de 100 000 fr.

strictement scientifique, un tel milieu naturel offre d'innombrables possibilités d'étude pour l'enseignement des sciences naturelles.

A une époque où partout on rejette l'enseignement livresque qu'on veut remplacer par une étude expérimentale basée sur l'observation des faits de la nature — et nos autorités cantonales l'ont compris, qui ont donné aux écoles secondaires, par l'élaboration des nouveaux programmes et des nouveaux plans d'étude, par leur appui à l'aménagement de salles spécialisées dans les nouveaux et les anciens collèges la possibilité de le faire — il faut que le public prenne conscience de l'importance de ces milieux naturels pour les maîtres de sciences, qui y trouvent les objets d'étude indispensables à leurs travaux pratiques.

## UNE CONFÉRENCE DE PRESSE

Présidée par J.-M. Nussbaum, une conférence de presse réunie sur ce sujet, jeudi après midi, nous a permis d'entendre des exposés extrêmement intéressants présentés par A. Quartier, inspecteur cantonal de la pêche et de la chasse, par le D<sup>r</sup> M.-H. Béguin et par M. Maurer, juriste. Leurs plaidoiries nous ont convaincu non seulement de l'utilité du sauvetage envisagé, mais aussi d'arriver dans le délai le plus court à établir l'inventaire cantonal des sites, des monuments, des fermes et maisons à conserver, que nous réclamons depuis longtemps. E. Mis.

## Consommatrices, attention!

Les consommatrices neuchâteloises affiliées à la Fédération romande des consommatrices tiendront leur assemblée générale annuelle au Buffet de la Gare de Neuchâtel, 1<sup>er</sup> étage, le samedi 23 mars, à 14 h. 15. La première partie sera consacrée à une séance administrative (rapports statutaires, nomination du comité cantonal, organisation des groupes de travail, etc.). En seconde partie figure une conférence de notre camarade Jean Hirsch, avocat et notaire à La Chaux-de-Fonds, sur « la publicité, les lois qui la régissent ».

Toutes les personnes que ce sujet intéresse et qui désirent connaître mieux l'activité des consommatrices dans notre canton peuvent assister à cette assemblée. Elles y seront cordialement accueillies.

# Bloc-notes veveysan

## La société coopérative

### La Ménagère a 75 ans

En effet, c'est en 1893 qu'un groupe de citoyens entraîné par M. Matthey-Doret décida la création d'une société coopérative que l'on baptisa au nom de « La Ménagère ». Payant de leur personne et de leur argent, ces pionniers ouvrirent un modeste magasin qu'ils desservaient eux-mêmes après leur journée de travail. Les débuts furent laborieux, de nombreuses difficultés s'accumulant sur le chemin, dont les plus sérieuses étaient l'approvisionnement en marchandises de qualité dans le rayon local ; la concurrence était déjà forte à cette époque ! Pour se sentir plus solides, les responsables décidèrent, en 1896, de s'affilier à l'Union suisse des coopératives de

consommation à Bâle, bien que celle-ci ne possédât aucun dépôt en Suisse romande et que l'acheminement des marchandises à Vevey coûtât fort cher. Aussi le chiffre d'affaires avec l'union était-il à peu près nul.

Malgré cela, la « Ménagère » fait son chemin. Elle a créé une boulangerie en exigeant du pain « de toute beauté », ouvert un autre magasin et des dépôts, dont une pétrolière, et son chiffre d'affaires se monte, au début de 1899, à 84 181 fr. 31. Le bénéficiaire, qui se chiffre à environ 5000 fr., est réparti aux sociétaires. Après maintes difficultés avec ses premiers gérants, la « Ménagère » fait appel à un homme bien au courant du mouvement coopératif, M. A. Meng, qui deviendra son premier directeur. Sous son impulsion, puis sous celle de MM. Maag et Groux, directeurs successifs, la société prend de l'extension, débordant les frontières veveysannes pour s'installer dans les environs, à Cully, à Châtel-Saint-Denis, à Montreux, à Villeneuve, etc.

La crise qui suit la première guerre mondiale affecte très sérieusement la société, qui se trouve au bord de l'abîme. L'Union suisse des coopératives de consommation prend les

choses en main et procède à une réorganisation de la société à laquelle M. Maire prend une part prépondérante. On fait appel à M. Sax pour diriger, dans des conditions particulièrement difficiles, la société en péril. La deuxième guerre mondiale n'arrangera pas les choses : difficultés d'approvisionnement, cartes de rationnement, etc.

Ces noirs nuages s'étant dissipés, la « Ménagère » retrouve son sou-

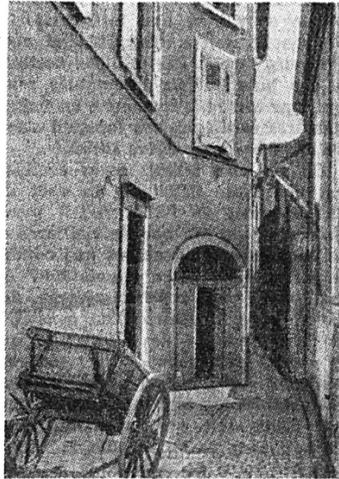
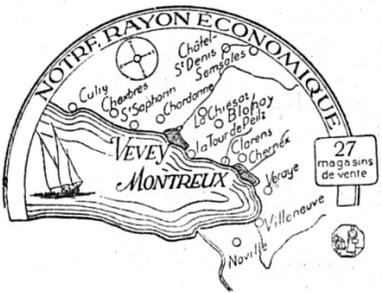
rire. Lorsque M. Sax prend une retraite bien méritée, son chiffre d'affaires atteint cinq millions de francs. Il faut, dès lors, procéder à la rénovation des magasins, pour se trouver « dans le vent », avec le self-service. C'est à quoi s'emploiera le nouveau directeur, cinquième du nom, M. E. Berney. Cette action se fait immédiatement sentir dans le chiffre des ventes qui ne cesse de progresser, pour atteindre aujourd'hui le montant de quatorze millions de francs.

Mais les soucis n'en sont pas pour autant écartés. Face à une redoutable concurrence, la « Ménagère » doit voir plus grand encore et s'adapter aux méthodes modernes de vente par la création de supermarchés dans les centres de Vevey et de Montreux.

Pour l'heure, la « Ménagère » continue à rendre d'inestimables services à sa nombreuse clientèle, coopérateurs ou non, tous consommateurs pour lesquels le terme « coopération » n'est pas un vain mot.

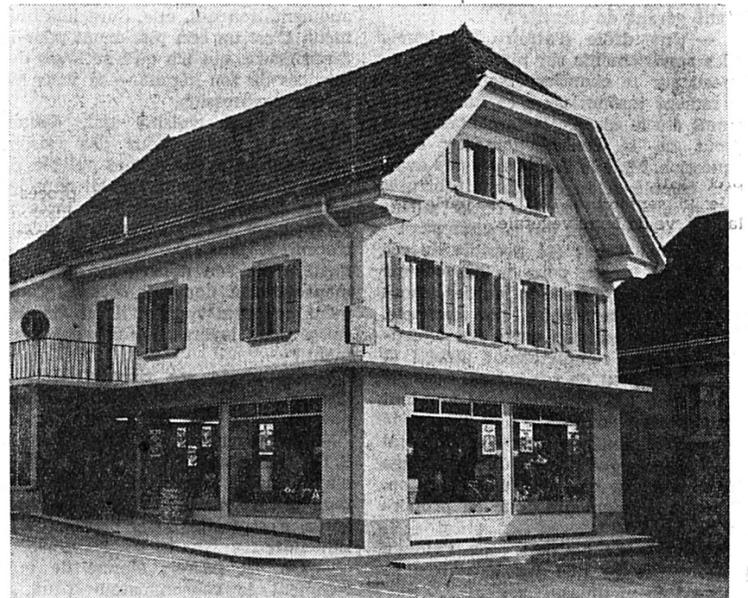
Ainsi, la « Ménagère », qui porte allégrement ses 75 ans, se présente comme une dame importante, sympathique, alerte, connue sur toute la Riviera vaudoise et dans son arrière-pays. Elle jouit de l'estime que lui vaut son passé, comme son avenir, lorsqu'elle se présente, fraîche et accorte, dans ses vingt-quatre points de vente, alimentés par un important entrepôt régional. De ses camions Coop qui sillonnent nos routes, de toutes ses enseignes dans nos villes et dans nos campagnes, elle salue gracieusement tous les consommateurs et, malicieuse, leur dit : « Je marche vers mes cent ans ! ».

A. S.



### Le magasin d'autrefois

Ruelle de la Madeleine (2<sup>e</sup> porte à gauche)



### Le magasin d'aujourd'hui

Sis aux confins du district fribourgeois de la Veveyse, le village de Semsales est doté d'un joli magasin aménagé dans un bâtiment rénové.

### Le dernier quart

Trois quarts de siècle ont passé ; il reste un dernier quart pour arriver au centenaire. Pour ce temps futur, nous voulons que l'esprit reste le même, mais que le visage soit nouveau et que l'œuvre s'adapte continuellement pour toujours répondre au mieux aux nécessités de l'heure.

L'honorable « Ménagère », qui porte allégrement ses 75 ans, a été la « femme au panier » dont l'image fut stylisée et devint l'un des éléments du sigle connu où elle figure à côté du Château de Chillon. Ceci est dépassé ; notre société a compris qu'elle ne pouvait plus garder son caractère purement régional et vivre tranquillement à l'ombre du château médiéval. Le temps est aux concentrations qui permettent les réalisations à l'échelle des techniques modernes. Notre société s'intègre de plus en plus dans l'organisation nationale des coopératives de consommation. Elle se place sous le sigle nouveau qui, dans un carré parfait — image de l'idéal des coopérateurs — présente le mot clé dans une disposition incohérente, image des difficultés de la réalisation. De société indépendante, elle est en passe de devenir fraction d'un en-

semble plus grand, aux horizons plus larges. Ce qu'elle perd en liberté, elle le gagnera — dit-on — en efficacité.

Sous le signe de la concentration, notre société, donnant la main aux coopératives voisines, a été en tête pour la réalisation de l'important complexe qu'est l'Entrepôt régional Coop de Bex. C'est sur ce centre que seront axés les grands magasins à construire dans la région, notamment à Vevey et à Montreux.

Ces projets doivent donner à notre mouvement le visage moderne que nous lui voulons à Vevey et à Montreux. Alors que tous nos villages — à l'exception d'un seul — sont dotés de magasins répondant pleinement aux besoins et aux goûts des consommateurs, dans ces deux villes tout est à faire. D'ici à deux ou trois ans, Montreux sera doté d'un supermarché Coop digne d'une belle ville. Vevey viendra ensuite.

Tout sera-t-il terminé ? Non pas. Il y a encore de vastes secteurs où le mouvement coopératif pourrait œuvrer au profit des consommateurs. Nous pensons notamment à l'organisation des loisirs, au bricolage, aux stations d'entretien des véhicules à

libre-service, etc. Et, d'autre part, la lutte pour l'amélioration du bien-être social des coopérateurs, premier but d'une coopérative de consommation, n'aura jamais de fin. Sans relâche, il faudra rester vigilant quant aux prix, chercher des nouveautés et observer l'évolution des méthodes de l'alimentation.

Ceux qui auront la charge de conduire les opérations pendant les 25 ans qui restent pour arriver au centenaire ne manqueront donc pas de peines et de difficultés, mais de joies aussi. A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire ! Puisse-t-on trouver, pour ce dernier quart de siècle, des hommes et des femmes capables de continuer l'œuvre des pionniers.

E. B.

A CETTE OCCASION

le taux  
de ristourne  
passe à

7%



# Bloc-notes veveysan



## HÔTEL COOP JONGNY

### Le but de vos excursions

Parc ombragé - Terrasse  
Tranquillité - Consommations diverses  
Vue splendide sur le lac et les Alpes  
Bienvenue à tous

## Les beaux métiers

— Tout a commencé ainsi. Mon père, de situation fort modeste, m'avait dit: « Si tu veux t'enrichir, achète des prés, revends-les comme terrain à bâtir ». C'est ainsi que je débutai, il y a une vingtaine d'années. Alors petit comptable, avec un peu d'argent de côté, j'achetai un pré, le revendis, et ainsi de suite. Les bénéfices sur les gains immobiliers n'étaient pas encore aussi imposés que maintenant. Puis, de manipulation en spéculation, je me trouvai en tête d'une bonne affaire, au bénéfice d'une patente, et me voilà déjà à la veille de la retraite...

— Et vos souvenirs comme débutant gérant de locatifs ?

— Une drôle d'affaire. Je louais des appartements sur plan et un panneau sur le chantier disait: « Entièrement insonorisés », ce qui n'a jamais été le cas, vu l'augmentation du coût de la construction sur cette question. Mais le taux des loyers avait été calculé selon et cela fait bientôt vingt ans que les locataires paient une insonorisation qui n'existe pas !

— N'a-t-il pas été possible de réduire les loyers, pour ce cas comme pour d'autres ? Avec le jeu des amortissements comptables, par exemple. Il y a contradiction entre un immeuble presque complètement amorti et l'augmentation de ses loyers.

— Non. Les locataires n'y auraient jamais rien compris. Et de mon côté je suis rétribué en pour-cent du total des loyers; j'ai donc plutôt avantage à pousser du côté de l'augmentation. Mon gain augmente donc en proportion.

— Drôle de politique; on s'étonne parfois de ce que les locataires se posent en victimes.

— Ils n'ont pas tout tort, mais ils le veulent bien. Comment se sont-ils défendus jusqu'ici ? Ils ont tourné le dos aux socialistes et aux syndicats lors des consultations populaires qui auraient pu les protéger (régime financier de la Confédération, abrogation du contrôle des prix, etc.). Ils n'ont que ce qu'ils méritent. Tant pis pour eux. Il est vrai que votre parti nous a fichu de drôles de frousses; mais nous avons des moyens de réagir et d'entretenir un état d'esprit permanent. Pensez, par exemple, aux quatre pages de la Chambre vaudoise immobilière qui viennent de paraître dans la « Feuille de Vevey ».

— Vous me pardonneriez de vous rappeler qu'on vous a eu traité de « requin » en public. On vous a attribué certaines écritures dans vos comptes. Qu'en est-il ?

— C'est juste. J'en ris encore. Parlons du chauffage de ma villa. Exemple: je commande vingt-cinq tonnes de combustible pour le locatif X, dont cinq tonnes à livrer chez moi, dans

ma villa, le tout faisant l'objet d'une seule facture à l'intention du locatif précité. Je me chauffe donc à bon compte et aux frais de l'anonymat des locataires...

— Et l'entretien des appartements ? Est-ce une nécessité d'augmenter le loyer d'un locataire qui demande des réparations courantes d'entretien ?

— Non. Mais c'est un genre de paternalisme qui marche bien. C'est du « si vous faites un geste, nous ferons un effort pour embellir votre appartement ». En fait, la dépense revalorise l'immeuble et, d'autre part, elle est amortie au bout de douze ou quinze mois d'augmentation de loyer, augmentation qui, elle, dure indéfiniment. C'est un bon placement pour le propriétaire, qui n'a qu'à se louer des services de son gérant — si vous me passez l'expression.

— J'ai une voisine qui, devant quitter la région pour des raisons professionnelles, s'est vue obligée de résilier son bail; elle l'a fait dans les délais, mais a dû payer trois mois de loyer pour un appartement qu'elle n'occupait plus. Or, un mois seulement après son départ, cet appartement était à nouveau occupé. Comment concevez-vous qu'il ait été encaissé deux loyers pour un seul logement ?

— On prend ses risques. Mais à l'heure actuelle, c'est tout bénéfice... — Mais où va l'argent ?

— Un loyer sur le compte de la S.I., l'autre sur mon compte privé; n'ayant qu'un compte de chèques postaux pour l'ensemble des immeubles gérés, c'est facile. Mais pensons à la fiduciaire...

— On est parfois étonné de voir comment le consommateur peut se laisser gruger par ceux qui détiennent la finance.

— Oui. Mais laissez-moi vous dire que le marché immobilier n'a pas le monopole de la question. Si nous voulons rester dans le secteur, pensez à la dépendance du boulanger vis-à-vis de son meunier, par exemple; ou à celle du cafetier vis-à-vis de son brasseur ou vis-à-vis d'un marchand de vins; et combien de garagistes n'ont-ils pas leur affaire aux mains d'une marque de voitures ou d'une marque d'essence ? On pourrait citer d'autres cas. Mais, voyez-vous, le capitaliste a si bien su se tirer d'affaire que nous ne savons pas si nous sommes solidaires ou esclaves les uns des autres; il y a d'ailleurs un certain lien entre ces deux dernières notions.

— Je vous remercie de votre franchise et de m'avoir accordé votre amitié. Mais il me semble que vous avez plutôt renforcé mes convictions de socialiste. On ne peut être que confus en constatant combien le consommateur, le locataire, peuvent être exploités.

## Echec à la vieillesse

L'un des morceaux de résistance de la session de février du Grand Conseil vaudois devait être le rapport du gouvernement sur la motion du député popiste Henri Viret. On sait que le doyen du Parlement réclamait, avec raison, une amélioration des prestations complémentaires AVS et AI. Or la réponse du Conseil d'Etat fut négative, sans le moindre compromis, sans la plus petite porte ouverte sur l'espoir. Le rapport gouvernemental rejette purement et simplement les propositions du motionnaire, lequel connaît pourtant tous les rouages et toute l'urgence de la question puisqu'il est secrétaire cantonal de l'AVIVO.

Mais le couperet de la guillotine ne s'embarasse guère de sentimentalité. Et, dans le cas particulier, il a froidement tranché la gorge à un projet vital pour les rentiers AVS et AI. Compliments! Le bourreau, en l'occurrence M. Debétaz, a longuement expliqué les raisons de ce rapport négatif. Ses propos inspirés ont tout de même convaincu une forte majorité de réactionnaires, majorité qui vote les yeux fermés des millions destinés à des buts parfois discutables mais qui, par contre, s'époumone en vaines palabres et discussions lorsqu'il s'agit de dépenses à caractère social.

On ne dira jamais assez combien est décevante l'attitude du chef du Département de l'AIC. A-t-il pensé un instant au fait que les vieillards et les invalides représentent une couche importante de notre population? A-t-il pensé au renchérissement des loyers ou à l'augmentation constante du chauffage et de l'électricité qui grèvent lourdement leur modeste budget? A-t-il songé à ces facteurs inéluctables qui sont le lot des personnes âgées, tels que la malnutrition, la fréquence de la maladie, la nécessité des soins à domicile, la solitude, etc.? On se le demande.

En dépit des coups de boutoir de la députation socialiste, la majorité centre-droite a finalement adopté sans sourciller les conclusions du rapport Debétaz. Verdict du vote: 72 oui, 58 non. La minorité comprenait le POP bien entendu, les socialistes et les chrétiens-sociaux. En dehors de ces derniers, comme l'a relevé André Muret dans la « V.O. » du jeudi 29 février 1968, pas une voix bourgeoise ne s'est exprimée en faveur des plus déshérités de notre société. Emmenés par les maîtres de ballet Schneider (Moudon) et Nicole (Orbe), tous deux radicaux, les députés réactionnaires du Parlement vaudois — jamais on n'eût osé imaginer qu'ils fussent si nombreux — ont donc dansé la valse du « niet, niet, niet » autour d'une motion dont le seul souci était de donner aux vieillards et aux invalides de quoi vivre décentement. M. Nicole, toujours lui, a même lancé ce cri historiquement parlant: « La vieillesse, c'est un beau sujet démagogique ! »

Membre de la commission chargée de statuer sur la motion Viret, le député socialiste veveysan Roger Kolly avait proposé, à titre subsidiaire, l'augmentation de l'allocation de Noël pour les ayants droit AVS et AI. Il fut débouté. Nullement découragé, notre camarade revint à la charge en cours de discussion et il déposa une motion

### Parti socialiste veveysan

#### Bulletin d'adhésion

Le soussigné demande à être admis dans le PSV de Vevey.

Nom et prénom: \_\_\_\_\_

Profession: \_\_\_\_\_

Date de naissance: \_\_\_\_\_

Adresse exacte: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ le 1968.

Signature: \_\_\_\_\_

Bulletin à transmettre au secrétariat du PSV veveysan, René Theubet, avenue P.-Ceresole 8, 1800 Vevey.

dans ce sens, motion qui fera l'objet d'un développement ultérieur (session de mai). Cette intervention, émanant d'un homme épris de justice sociale et soucieux du sort des « économiquement faibles », a jeté un peu de chaleur humaine dans un débat fastidieux où la désinvolture et la mesquinerie se disputèrent les lauriers de la honte.

Deux mots encore à propos de la pseudo-objectivité d'une certaine presse. A la manière du chat qui, souplement, évite la braise, celle-ci s'est en effet bien gardée d'épiloguer sur la suite donnée à la motion Viret. Elle préféra réserver ses gros titres pour

le statut des catholiques ou la centrale nucléaire de Lucens. Le mécanisme consistant à étouffer les sujets « chauds » et à égarer le lecteur naïf sur des questions mineures est trop connu pour qu'on s'y attarde. Nous déplorons, une fois de plus, ces procédés cavaliers qui font fi de la mission sacrée de la presse, dont le rôle est d'informer objectivement et complètement.

Gageons cependant que, lors des élections de 1969 et 1970, les électeurs sauront se souvenir et qu'ils ne feront pas, eux, un pseudo-choix...

FREDY RICHARD.

### TAXIS VEVEY

Jour et nuit - Tél. 51 71 92

Dévoués, sûrs et confortables

FRITZ AEBERHARDT

### Garage de Bergère

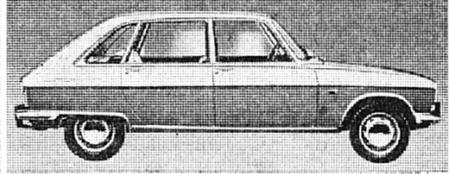
Agence VW

Porsche

Chrysler

VEVEY - Tél. 51 02 55

Dynamique, audacieuse, à l'avant-garde du progrès! **RENAULT 16**  
A partir de fr. 8990.-



**GARAGE DE GILAMONT**  
Concessionnaire RENAULT  
VEVEY  
Avenue de Gilamont 24 - Tél. 51 99 99  
16.177.2

## Les socialistes au Grand Conseil

L'Etat de Vaud peut-il prendre à sa charge tout ou partie de vos cotisations d'assurance maladie ?

Que de patience nécessaire pour obtenir un mini-succès. Notre camarade Louis Mayet, d'Yverdon, a déposé deux interpellations, en 1965 et en 1966, demandant d'augmenter les plafonds permettant aux économiquement faibles d'obtenir le paiement, par l'Etat, de tout ou partie de leurs cotisations d'assurance maladie. En 1968, enfin, le Conseil d'Etat dépose un projet de loi, modifiant les normes de 1963.

Le subside payé par l'Etat est égal: a) au 100% de la cotisation d'assurance maladie des ayants droit dont le revenu fiscal ne dépasse pas 2300 fr. (augmentation 300 fr., célibataires et couples);

b) au 75% de la cotisation des ayants droit dont le revenu fiscal ne dépasse pas:

— pour les célibataires: 3700 fr. (+ 500 fr.);

— pour les mariés avec ou sans enfants: 5700 fr. (+ 700 fr.);

c) au 50% de la cotisation des ayants droit dont le revenu fiscal ne dépasse pas:

— pour les célibataires: 5700 fr. (+ 700 fr.);

— pour les mariés avec ou sans enfants: 9200 fr. (+ 1200 fr.).

Pour être parfaitement compris, précisons bien qu'un revenu fiscal de 9200 fr., pour une famille avec deux enfants, correspond, suivant les déductions sociales, à un salaire d'environ 15 000 fr.

Cependant, ces augmentations de plafonds ne pouvaient nous satisfaire pour plusieurs raisons:

a) elles ne compensent pas complètement la hausse de l'indice du coût de la vie de 1967, donc, le retard augmentera d'année en année;

b) les cotisations ont énormément augmenté, grevant lourdement les revenus modestes.

Lors du premier débat, nous avons

demandé de porter les plafonds respectivement:

a) de Fr. 2300.— à Fr. 3000.— pour le 100%;

b) de Fr. 5700.— à Fr. 6000.— pour le 75%;

c) de Fr. 9200.— à Fr. 10 000 pour le 50%.

Mais, immédiatement, la réaction bourgeoise s'est faite très vive. On a tout de suite crié qu'une proposition de ce genre allait ruiner les caisses de l'Etat. Et pourtant, pour les routes, les millions partent avec allégresse. Bref, ce projet a été repoussé.

En deuxième débat, nous avons maintenu la proposition qui touche les plus déshérités:

100% de la cotisation payée par l'Etat jusqu'à 3000 fr. de revenu fiscal, ce qui représente pour un couple, sans enfants, un revenu brut annuel de 6000 fr.

Le Grand Conseil a accepté cet amendement, mais quelle déception de constater que chez les radicaux une assistante sociale a voté contre, avec beaucoup de ses collègues du reste. Eux qui, en période électorale, sont tellement attachés au progrès social!

Tout de même, nous sommes très heureux de ce succès, pour nos vieillards et pour tous les gagne-petit. Soyons aussi contents que, grâce à la pression du PARTI SOCIALISTE, le Conseil d'Etat se soit décidé à présenter un projet de loi améliorant celle du 27 février 1963. Ah! Si chaque salarié voulait voter et ne pas dire: « Ça ne sert à rien », nous pourrions, en étant plus nombreux, faire beaucoup mieux. L'exemple, ci-dessus, vous le prouve. Nous ne nous contenterions plus alors d'un compromis. Dans l'état actuel des choses, il vaut mieux réaliser modestement, plutôt que de crier et de se lamenter. N'est-ce pas votre avis ?



Cuisiner

au



est un jeu d'enfant !

**GIE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DU GAZ S.A.**  
Vevey-Montreux

# Bloc-notes veveysan

## M. von Moos et la protection des locataires

M. von Moos n'a pas que des problèmes de mini-espionnage pour se divertir à la tête du Département fédéral de justice et police. Entre une conférence sur la main-d'œuvre étrangère et son étude de la procédure pour les changements de nom, notre garde des Sceaux voue maintenant une certaine attention à la protection des locataires contre les résiliations arbitraires des baux à loyer. Ce n'est pas trop tôt puisqu'il y a déjà six ans que le syndicaliste et conseiller national Ernest Wuthrich a développé un postulat dans ce sens et qu'il y a maintenant plus d'une année que l'Union syndicale suisse, le Parti socialiste suisse, l'Union suisse des

locataires et l'Union suisse pour l'amélioration du logement ont rafraîchi la mémoire du Conseil fédéral en lui adressant un mémoire à ce sujet. Des propositions précises ont été faites pour une révision partielle du Code des obligations. Il semble qu'elles aient eu le don d'intéresser le chef du Département de justice et police, car celui-ci vient de réunir les représentants de ces organisations pour leur déclarer, entre autres choses, que « l'étude du problème sera entreprise dans les délais utiles ». Une demi-douzaine d'années après l'acceptation du postulat en question, c'est tout de même encourageant !

D. Margot, « Tribune de Lausanne »  
8. 3. 1968.

Nous recommandons très vivement nos annonceurs à la bienveillante attention des lecteurs !

### LE BLOC-NOTES VEVEYSAN

a pour responsables:

Adrien Bavaud, Albert Cordey,  
Ernest Jaccard, Walther Mohr,  
Frédéric Richard, René Theubet.

Correspondance à adresser:  
Rue du Clos 18, 1800 Vevey.

On n'est jamais quitte envers ceux qui vous ont obligé; car lorsqu'on ne leur doit plus d'argent, on leur doit encore de la reconnaissance.

Al. Dumas père

**Haas**  
Coiffeur

Place de l'Hôtel-de-Ville  
Vevey

## G. Burnier

Cycles - Motos

Agence:

Prior - Rixe - Mobylette

VEVEY - Rue du Léman 12 - Tél. 51 13 04

**VEVEY**

cherche pour entrée immédiate ou pour date à convenir:

affûteurs qualifiés  
outilleurs  
fraiseurs  
aléseurs  
mécaniciens réparateurs  
serruriers de construction  
soudeurs  
manœuvres et jeunes gens  
(suisse) en vue de formation

Faire offres de services ou téléphoner aux

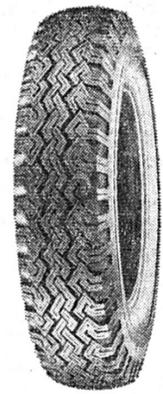
Ateliers de Constructions Mécaniques de Vevey S.A.

A VEVEY - Tél. (021) 51 00 51 (interne 66)

## La guerre aux gros revenus

Si l'on songe vraiment à accroître la fiscalité indirecte, alors nous pouvons dire tout de suite que ce ne sera pas avec, mais contre les socialistes. Nous exigeons une imposition plus forte des gros revenus et des grandes fortunes, et nous attendons du futur responsable des finances fédérales qu'il présente au Conseil fédéral et au Parlement un projet dont les recettes supplémentaires soient assurées par une juste répartition fiscale en fonction des possibilités économiques et financières des divers milieux de la population.

Fritz Grütter, président du Parti socialiste suisse, « Tagwacht ».



**Vevey**  
Tél. 51 49 61

**Lausanne**  
Tél. 25 72 22

**Genève**  
Tél. 5 47 46

Regommés et neufs

**TYVALUG S.A.**

Le législatif veveysan a siégé récemment sous la présidence de M. G. Stettler (rad.). Ce dernier informe tout d'abord l'assemblée de la démission d'un élu popiste puis il prie les conseillers de se lever, afin de rendre hommage à la mémoire de M. André Nobs, membre de la Commission de gestion, décédé subitement.

### SUR UNE PÉTITION

Le président donne ensuite lecture d'une pétition émanant d'un comité d'action du quartier Crossets-Dévin-Gilamont, lequel attire l'attention des autorités sur les mesures qui devraient être prises pour assurer la sécurité des habitants de ce quartier, sérieusement compromise par l'existence d'un éperon sis à la hauteur du hangar de la maison de combustibles Trummer, éperon qui empiète sur le chemin des Crossets en zone d'interdiction de bâtir. La pétition, forte de quatre-vingts signatures, est immédiatement transmise à la Municipalité.

Cette intervention écrite d'un groupe de citoyens nous paraît tout à fait justifiée. On déplore peut-être le ton un peu violent de cette lettre, mais il n'en demeure pas moins que les pouvoirs publics ont fait montre — dans le cas particulier — d'une imprévoyance et d'une lenteur d'exécution inquiétantes. En effet, plusieurs accidents ont eu lieu à cet endroit et d'autres furent évités d'extrême justesse. (La fillette de l'un de nos camarades a été renversée devant le hangar Trummer il y a cinq mois; à l'heure actuelle, elle n'est toujours pas remise). Les pétitionnaires ont démontré l'urgence du cas et M. Tschumi, municipal des Travaux, en est conscient. Il a d'ailleurs tenu à rassurer un conseiller justement inquiet en déclarant que des pourparlers sont présentement en cours, en vue de la suppression dudit éperon. Une solution devrait intervenir dans un proche avenir. Nous en prenons bonne note.

Pour la petite histoire, précisons encore que c'est M. Lucien Monnet, ancien membre du Parti communiste prochinais de Vevey, qui a pris l'initiative de cette pétition. Selon les pensées de Mao, bien entendu !

## AU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY UNE PÉTITION JUSTIFIÉE

### MODIFICATION A L'ORDRE DU JOUR

Par le canal d'une lettre, le groupe de l'entente demande que le point 10 de l'ordre du jour (prise en considération de la motion de notre ami L. Ulmer, relative au fonctionnement des institutions démocratiques locales) soit retiré de l'ordre du jour, ceci afin de permettre une meilleure étude de la question. Après intervention de G. Curchod (soc.) qui s'étonne, avec raison nous semble-t-il, d'une telle requête, MM. Dénéreaz et Raeber défendent le point de vue de l'Entente communale. Selon eux, le conseil ne dispose pas encore des éléments d'appréciation nécessaires. On passe au vote et le renvoi est finalement décidé à une forte majorité.

### MOTION ET INTERPELLATION SOCIALISTES :

#### RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

En date du 4 février 1966, F. Richard (soc.) développait une motion propre à lutter contre l'abstentionnisme civique. Entre autres choses, le motionnaire proposait l'institution d'un prix d'instruction civique dans les classes terminales de la localité. Dans sa détermination, la Municipalité explique qu'elle a chargé la Direction des écoles de soutenir cette motion à la Commission scolaire, aux directeurs des écoles primaires, secondaires et professionnelles et par eux au corps enseignants. Ces consultations ont montré qu'il était possible de créer des prix d'instruction civique récompensant des travaux individuels ou collectifs (par exemple d'une classe entière) et que cela pourrait être de nature à promouvoir l'intérêt pour les affaires publiques et, par conséquent, lutter contre le désintérêt d'un grand nombre de citoyens. En conséquence, l'exécutif

décide d'accorder un crédit de 3000 fr. destiné à l'octroi de prix aux élèves des écoles primaires, secondaires et professionnelles. Quant aux autres propositions émises par Richard, la Municipalité précise :

- que l'ordre du jour des séances du Conseil communal est remis régulièrement à tous les maîtres ;
- qu'il est envisagé d'inviter les concurrents au prix d'instruction civique à assister, jusqu'à leur majorité, à l'une ou l'autre séance de commission du législatif en qualité d'auditeurs et d'observateurs.

Le 21 octobre 1966, F. Richard interpellait la Municipalité en la priant d'étudier les possibilités d'une meilleure intégration des nouveaux ménages confédérés et étrangers à la vie communautaire veveysanne. Dans sa réponse, ladite Municipalité dit regretter de n'avoir pu se déterminer plus tôt, en raison de l'enquête approfondie à laquelle elle dut se livrer. Des contacts furent en effet établis tant avec l'Association des intérêts de Vevey et environs qu'avec la Société industrielle et commerciale de Vevey.

Faisant suite aux vœux de l'intervenant socialiste, la Municipalité envisage d'éditer, dès 1969, une brochure qui sera remise à chaque nouvel arrivant dans notre ville. Elle comprendra notamment des souhaits de bienvenue, une brève notice historique, un plan de la ville, la liste et l'emplacement des services administratifs, des écoles, ainsi que des renseignements d'ordre général sur les lieux de culte, les organisations culturelles, les industries, le commerce, les sociétés locales avec l'adresse des présidents respectifs, etc.

### LES RIVES DU LAC, VERSION VEVEYSANNE...

Il n'y a pas que nos amis neuchâtelois qui ont des ennuis avec les rives du lac. A preuve la motion de M. A. Säuberlin (lib.), développée en novembre 1965. Alarmé par les détritus de toutes sortes qui souillent les berges, il demandait que des mesures énergiques soient prises pour lutter contre ce fléau. L'exécutif s'est également déterminé sur ce point et ses conclusions ont satisfait le motionnaire, qui a remercié la Municipalité et le SIEG. Au cours de la discussion qui s'ensuit, E. Jaccard (soc.) se plaint amèrement du manque de discipline, voire de moralité, de certains automobilistes sans scrupules qui polluent les eaux du lac.

### IMPORTANTES ACHATS

Le Service de la voirie devant acquérir plusieurs véhicules, dont une balayeuse auto-aspirante et un camion tout terrain, une commission fut chargée d'étudier le problème. C'est notre camarade N. Perret qui rapporte et qui propose d'accorder les crédits nécessaires. Coût total : 198 000 fr.

M. Leimgruber (chr.-soc.) estime que l'achat de tels véhicules aurait dû nécessiter un examen plus approfondi et même un déplacement « extra muros » jusqu'à Lausanne, afin que les commissaires puissent avoir d'utiles points de comparaison. On entend alors la voix d'un spécialiste, M. Luini, qui déclare sans ambages que « ceux qui ne connaissent rien aux machines à Vevey ne les connaîtront pas mieux dix-huit kilomètres plus loin ». D'accord !

### BON ANNIVERSAIRE !

E. Dinkel (soc.) relève qu'il serait opportun de « rafraîchir » la grande salle du Casino et de prévoir, par la même occasion, le remplacement du

mobilier. M. Michaud surprend bon nombre de conseillers en répondant que les tables et les chaises de ladite salle datent de... 1907. Elles ont donc 61 ans cette année. Bon anniversaire ! Et le directeur des domaines d'ajouter que le remplacement de ce mobilier est prévu.

### PLACES DE PARC RÉSERVÉES

Le stationnement aux abords de la place Sainte-Claire donne lieu à une intervention de notre camarade R. Theubet, qui est d'avis que les emplacements réservés au personnel communal et au corps enseignant pourraient être mis à la disposition du public en dehors des heures d'ouverture des bureaux, ainsi que le samedi et le dimanche. M. Michaud réplique que la Municipalité s'efforce d'améliorer la situation à cet endroit, mais il ne pense pas qu'il soit possible de céder aux usagers les places réservées au personnel communal.

### JOLI QUAI, VILAINES FAÇADES

L. Ulmer (soc.) déplore l'état de certaines façades et de certaines vitrines du quai Perdonnet. Ne pourrait-on pas remédier à cette situation ? interroge-t-il. M. Tschumi admet la remarque de l'intervenant, tout en faisant valoir que l'on touche là à la propriété privée. Une ingérence municipale s'avère donc malaisée.

### AVANT LES PROMOTIONS

Toujours soucieuse de bien informer, la Municipalité a fait parvenir aux membres du législatif le programme de la cérémonie des promotions. Elle aura lieu le samedi 30 mars, dès 10 h., au temple de Saint-Martin. On y entendra, outre les traditionnels rapports des directeurs, la Fanfare des écoles, le Chœur du collège et, surtout, un duo de violon par les sœurs Edith et Muriel Volckaert. Ces jeunes virtuoses veveysannes, dont la renommée ne cesse de grandir, nous avaient déjà enchantés — voici deux ans — lors d'un récital donné à Bruxelles.

Il s'agit là d'un « menu » très alléchant, qui mérite sans conteste le déplacement à Saint-Martin. Qu'on se le dise !  
Frédéric RICHARD.

CHRONIQUE VAUDOISE

# LE CINÉMA À LAUSANNE

Palace

# LE VIOL

## MINI-PANORAMA

**ABC.** — Coplan sauve sa Peau, d'Yves Boisset (film français, en couleurs) avec Claudio Brook, Margaret Lee, Bernard Blier, Jean Servais, etc. Sur un sujet imposé, l'ex-critique Yves Boisset sort du conventionnel en bâtissant une sorte de conte fantastique où les références ne manquent pas. Tourné en Turquie, ce film est agréable à voir. Bonne interprétation, avec un numéro assez réussi de Jean Topart.

**ATHÉNÉE.** — L'Homme qui valait des Millions, de Michel Boisrond (français en couleurs), avec Frederic Stafford, Raymond Pellegrin, Anny Duperey, etc. Une course au trésor, commencée dans une prison et terminée sous le soleil marocain. Abandonnant la comédie, Michel Boisrond semble se contenter de divertissements pour dimanches maussades.

**BEL-AIR.** — Lanky, l'Homme à la Carabine, avec Graig Hill, George Martin, Fernando Sancho. Western à la mode espagnole.

**CAPITOLE.** — Seule dans la Nuit, de Terence Young (américain, en couleurs), avec Audrey Hepburn, Alan Arkin, Richard Crenna, etc. Film à suspense, dont seule émerge la présence d'Audrey Hepburn. Pour les amateurs du genre.

**LIDO.** — La Faim, de Hennin Carlsen (suédois, noir et blanc), avec Per Oscarsson et Gunnel Lindholm. Nous parlerons de ce film la semaine prochaine.

**MÉTROPOLE.** — Le Groupe, de Sydney Lumet (américain, en couleurs), avec Candice Bergen, Shirley Knight, Joan Hackett, etc. Dans la société américaine, heurs et malheurs de huit jeunes femmes, aux passions et aux goûts différents. Nous reviendrons sur ce film lors de notre prochaine chronique.

**REX.** — Les Comédiens, de Peter Glenville (américain, en couleurs), avec Richard Burton, Elisabeth Taylor, Alec Guinness, Peter Ustinov. Après une absence de cinq ans, un riche propriétaire d'hôtel revient dans une île des Caraïbes, pour y trouver la terreur et la désolation semées par les « tontons-macoutes ». C'est l'occasion pour le couple Burton-Taylor de reprendre le dialogue entrepris dans « Virginia Woolf »,

pour la plus grande satisfaction des spectateurs.

**ROMANDIE.** — La Symphonie des Héros (américain, en couleurs), avec Charlton Heston, Maximilien Schell. Film de guerre à grand spectacle, genre qui semble convenir tout particulièrement à Charlton Heston. Excellente prestation de Maximilien Schell, que nous retrouvons avec plaisir.

## Atlantic Les Risques du Métier

Chanteur de choc au style très personnel, tout à tour poète et témoin corrosif de notre société, Jacques Brel s'est fait, sur scène, une réputation de premier plan que nul ne saurait contester. Il était par conséquent assez normal qu'il soit un jour tenté par l'aventure du cinéma, comme le furent avant lui Trénet, Montand ou Brassens, pour ne citer que les plus illustres de ses prédécesseurs. Mais, pour ses débuts devant la caméra, Brel ne s'est pas contenté d'un film facile, propre à entériner une gloire déjà acquise et à faire plaisir à ses admirateurs. C'est en cela qu'il mérite toute notre estime.

En effet, le thème du film d'André Cayatte n'était pas des plus aisés à manier. Se proposant à la fois de nous montrer les relations d'un individu avec la justice des hommes et de nous faire comprendre la difficulté du métier d'instituer. Cayatte avait de choix entre plusieurs manières de faire. Soit il construisait son récit de façon linéaire — ce qui était la manière la plus simple — soit il nous donnait d'emblée son jugement et nous faisait petit à petit découvrir les pièces de sa construction. En choisissant la seconde manière, Cayatte se voulait résolument « moderniste », car cela lui permettait de mélanger les temps en recourant fréquemment à des retours en arrière à fonction explicative. Malheureusement, cette fa-

çon de composer son film ne semble pas avoir convenu au cinéaste, car son œuvre perd là une bonne partie de sa force de persuasion. Et ce ne sont ni les scènes dans la prison, ni celles dans le cabinet du juge d'instruction, ni même le coup de théâtre de la reconstitution qui ajouteraient quelque chose à un récit dont nous connaissons presque d'avance l'aboutissement. Le cinéaste n'aurait-il pas visé un peu trop loin ?

Cela dit, cette histoire d'instituteur victime des mensonges de ses élèves et aussi de la mentalité étroite et bornée de ses concitoyens aura au moins servi à nous prouver que Jacques Brel n'est pas seulement un grand monsieur dans la chanson, mais aussi un comédien au talent certain. Car, opposé à l'excellente Emmanuelle Riva, Brel impose sa personnalité d'un bout à l'autre du film, ce qui n'est pas si mal pour un début. Quant aux enfants, leur présence est singulièrement effacée (à l'exception des beaux yeux de Nathalie Nell) dans un film qui était censé nous éclairer un peu sur leur monde si particulier, voire sur les motivations inconscientes de leurs actes.

Néanmoins, les « Risques du Métier » sont pratiquement certains de remporter l'adhésion du grand public, toujours friand d'adaptations cinématographiques de faits divers. T. d'U.

de Jacques Doniol-Valcroze, avec Bibi Andersson, Bruno Cremer.

Par un beau dimanche d'automne, une jeune femme, seule dans son appartement, s'apprête à prendre son bain. La sonnette retentit, elle ouvre et se trouve en face d'un individu en imperméable, portant des lunettes de soleil, qui lui tend un paquet. Profitant d'un moment d'inattention de la locataire, l'homme s'introduit dans l'appartement. Quelques instants plus tard, la jeune femme se trouve ligotée et bâillonnée, à la merci du visiteur qui exhibe un énorme pistolet muni d'un silencieux. Pendant tout le reste du film, le mystérieux personnage, qui reçoit des coups de téléphone toutes les heures, se contentera de faire poliment la conversation à sa prisonnière. Celle-ci, mise peu à peu en confiance, en apparence du moins, finira par y perdre son latin. A bout de nerfs, elle s'offrira à l'inconnu, qui repartira tranquillement. Le même soir, au cours d'une réception, l'homme reparait ; comme si de rien n'était, il échange quelques propos avec la jeune femme.

Pour comprendre son film, Jacques Doniol-Valcroze ne nous offre presque aucun élément. S'agit-il d'un ami du mari de la jeune femme ? Le mari est-il de connivence, comme pourrait le laisser croire son attitude sibylline ? Ou s'agit-il, pour la jeune femme, d'un voyage dans l'imaginaire ? Toute cette aventure, ne serait-elle pas plutôt le fruit de l'imagination d'une femme délaissée et insatisfaite ? Certaines séquences très rapides, au début du film, nous font pencher pour cette deuxième solution, mais un doute subsiste néanmoins sur l'intention réelle du cinéaste.

Cela dit, il est évident qu'un tel film dépendait énormément de la performance de ses interprètes. Nous connaissons déjà le talent et la présence de Bibi Andersson, pour l'avoir admirée à maintes reprises dans les films de Bergman. Disons simplement,

qu'elle est ici parfaite, d'une émouvante sensibilité. Quant à Bruno Cremer, il trouve avec ce film un rôle très différent de ceux auxquels il nous avait habitués. Son interprétation n'est est que plus estimable. En définitive, quoi que l'on puisse penser du film et de son auteur, le « Viol » vaut la peine d'être vu, ne serait-ce que pour l'interprétation excellente de ses protagonistes, que Doniol-Valcroze dirige de main de maître. T. d'U.

## Lausanne

C'est maintenant le moment pour une nouvelle cuisinière Therna:

- 8 différents modèles,
- 3 largeurs: 41,5, 55, 96,5 cm.
- 3 hauteurs 80, 85, 90 cm
- plaques Mégastat, grill infra-rouge, tournebroche et beau-coup d'autres accessoires,
- Fr. 362.— à 1810.—.

therma



EN VENTE CHEZ LE SPÉCIALISTE:

Electricité  
**Henri Cavé**  
PLACE RIPPONNE 5 LAUSANNE  
TÉL. 22.53.18

Succursale de Bercher,  
tél. 81 82 73  
Reprise ancien modèle

## La Chaux-de-Fonds

NOUS CHERCHONS:

## une secrétaire

Qualités professionnelles:

- \* connaissance parfaite du français
- \* si possible connaissance de l'allemand
- \* habile sténodactylographe
- \* aptitudes pour l'organisation administrative

Qualités personnelles:

- \* bonne culture générale
- \* discrétion
- \* esprit d'initiative

Nous offrons:

- \* ambiance de travail agréable
- \* nombreux avantages sociaux

Entrée immédiate ou date à convenir.

Adresser offres manuscrites sous chiffre C. 7598 au bureau du journal!

## palace d'art et d'essai cinéma

seule salle de la région membre de la fédération internationale des cinémas d'art et d'essai tél. (039) 2 49 03

15.00, 17.30, 20.30

à la demande générale...

## joë la limonade

la dynamique parodie du « western »

scope - couleurs

**A louer**  
A louer machines à écrire, à calculer, à dicter, au jour, à la semaine, au mois  
chez REYMOND, tél. (039) 3 82 82, Serre 66, La Chaux-de-Fonds

Soutenez les annonceurs de votre journal!



DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS  
MISE AU CONCOURS

La fonction de

préparateur ou de préparatrice au Musée d'archéologie

est mise au concours.

Obligations: celles prévues par la législation.

Le titulaire sera chargé de la remise en état de matériaux préhistoriques (poterie, os, pierre, bois). Il devra faire état d'une formation spécialisée et d'une expérience acquise dans des musées ou collections de préhistoire. Traitement: classe 11, 10 ou 9.

Entrée en fonction: à convenir. Les offres de service (lettres manuscrites), accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être adressées au Département des finances, Office du personnel, Château de Neuchâtel, jusqu'au 30 mars 1968.

## UNE BONNE PUBLICITÉ Le Peuple-La Sentinelle



La CCAP

garantit l'avenir de vos enfants

Neuchâtel  
Tél. (038) 5 49 92

Lecteurs, favorisez les annonceurs de notre journal!

MADAME FRITZ HELLMANN-JOBIN, ainsi que les familles parentes et alliées,

profondément touchées par l'affection et la sympathie qui leur ont été témoignées pendant ces jours douloureux, expriment à toutes les personnes qui les ont entourées leurs sentiments de reconnaissance émue.

Les présences, les messages ou les envois de fleurs leur ont été un précieux réconfort.



## Changement de parcours

LIGNE 4 — GARE CFF — BREGUET

Dès samedi 23 mars 1968, la ligne 4 empruntera le trajet: Avenue Léopold-Robert — Armes-Réunies — Numa-Droz. Le retour par la rue de la Fusion reste inchangé.

Nouveaux arrêts: Armes-Réunies et temple de l'Abeille.  
LA DIRECTION

## PRÊTS avec discrétion totale

- Pas de demande de renseignements à l'employeur ni au propriétaire
- Accueil individuel
- Pas de caution; Votre signature suffit

**X** Banque Procrédit  
1211 Genève, Cours de Rive 2, Téléphone 26 02 53  
1701 Fribourg, rue Banque 1, Téléphone 2 64 31

NOUVEAU: Discrétion totale

Nom \_\_\_\_\_  
Rue \_\_\_\_\_  
Endroit \_\_\_\_\_

## CHRONIQUE GENEVOISE

# Ce soir samedi ● SALON DE L'AUTO

de 19 heures à 23 heures

## SOIRÉE À PRIX RÉDUIT

Entrée générale Fr. 2.-

PARTICIPEZ A LA TOMBOLA

1<sup>er</sup> prix: une voiture FIAT DINO coupé, valeur Fr. 33 500.—;2<sup>e</sup> prix: une voiture SIMCA 1100 GLS, valeur Fr. 8190.—;3<sup>e</sup> prix: une voiture NSU coupé sport, valeur Fr. 6980.—;4<sup>e</sup> prix: une voiture TRIUMPH Herald 13/60, valeur Fr. 6950.—; etc.

## Ville de Genève: Refus d'une politique d'urbanisme

Le Conseil municipal n'ayant pas épuisé mardi soir son ordre du jour, il s'est réuni à nouveau jeudi soir pour examiner deux projets et entendre trois interpellations.

M<sup>me</sup> Girardin, conseillère administrative, a compris qu'une partie importante du Conseil municipal était mécontente de la part congrue du budget des spectacles et concerts pour l'art dramatique, par rapport au Grand-Théâtre et à l'Orchestre de la Suisse romande. Elle présenta un projet de crédit extraordinaire de 121 000 francs en faveur du Cartel genevois des théâtres dramatiques. Ce crédit doit permettre de donner satisfaction aux besoins de nos théâtres pour la saison en cours. Le projet est renvoyé à l'examen de la Commission des beaux arts.

M<sup>me</sup> Chiostergi-Tuscher (PdT), développa ensuite les motifs à l'appui d'une motion invitant le Conseil administratif à demander au Conseil d'Etat:

— De promouvoir une politique d'urbanisme et un ensemble de mesures tendant à diminuer le nombre et la longueur des déplacements.

— D'étudier une politique des transports urbains en favorisant les transports publics et en assurant la fluidité.

— D'étudier l'établissement du plan quadriennal de ce même point de vue en particulier par la construction massive de HLM en ville avec l'aide de l'Etat.

M. Perrin (PdT), qui est de la partie puisqu'il est conducteur à la CGTE, apporte des remarques fort pertinentes à l'appui des thèses de sa collègue de parti. Il rappelle que la majorité de droite du Grand Conseil a récemment rejeté un motion socialiste demandant la création de voies prioritaires pour les transports en commun. M. Perrin insiste sur l'aspect regrettable de cette décision à un moment où la circulation devient presque impossible en ville aux heures de pointe.

Au moment où la technique a fait des progrès énormes, les transports en commun ne roulent pas plus vite que les trams à chevaux du siècle passé. Si l'on veut pouvoir se déplacer en ville à l'avenir, c'est en favorisant les transports en commun au détriment des moyens privés de locomotion.

Claude Ketterer, conseiller administratif socialiste, rappelle que le député socialiste Luisoni a déposé devant le Grand Conseil une motion sur l'urbanisme traitant des mêmes préoccupations et que la ville n'est malheureusement pas représentée à la CGTE!

Claude Bossy (soc.), apporte ensuite l'appui du groupe socialiste à la motion de M<sup>me</sup> Chiostergi. Cette motion répond aux préoccupations du Parti socialiste, à savoir « construire la ville en ville, et non des cités-dortoirs, comme c'est malheureusement trop souvent le cas (cf. Onex) ».

A entendre M. Piguat (PICS) son parti serait d'accord avec cette motion. Au vote, surprise! son groupe se rallie à la majorité bourgeoise appuyée par les Vigilants pour rejeter la motion, contre les voix de la gauche. C'est le même phénomène qu'au Grand Conseil qui se reproduit.

La séance du Conseil se termine par deux interpellations de conseillers municipaux socialistes, Christian Grobet et Yves Parade, portant respectivement sur les problèmes de prévention et sur l'auberge de jeunesse.

Ch. Grobet rappelle un certain nombre d'accidents (bowling de Plainpalaïs, asphyxies et explosions de gaz) ayant causé en tout une quinzaine de morts et qui ont fortement ému l'opinion publique. Il demande que la ville se préoccupe davantage de la prévention. Notre canton, en avance dans bien des domaines, connaît dans celui-ci un retard inquiétant. Quant à Yves Parade il dénonce la grande misère de l'Auberge de jeunesse. M. Buensod répond que provisoirement elle sera située à la Maison des jeunes avant d'être emménagé à l'école de la Coulouvrenière. C. A.

## CINÉ - GENÈVE

### LES RISQUES DU MÉTIER

(Film d'André Cayatte)

On n'est pas étonné le moins du monde de voir aux côtés de Cayatte le nom d'Armand Jamot qui a collaboré au scénario. Ne sont-ils pas, l'un et l'autre, les avocats des causes ou des dossiers « à sauver ».

Voici en bref de quelle cause il s'agit cette fois: Un instituteur (Jacques Brel) accusé faussement d'attentat à la pudeur par trois de ses élèves. Trop étonné pour croire au sérieux de l'accusation, c'est tout juste s'il se défend au début... tant il est confiant dans la droiture de ces enfants, dans le bon sens de leurs parents, dans la sagesse du maire qui commence l'enquête, de la justice enfin, en la personne des policiers et du juge. Devant la mesquinerie, l'indigence, la perversité, la malveillance, la médiocrité, et la bêtise surtout, il va se battre... il se bat en innocent, en homme simple et droit, soutenu par sa femme (Emmanuelle Riva). La confiance qu'elle met en son mari ne se dément pas un instant et sera la seule lucarne de ciel bleu dans un horizon lourd de nuages menaçants aux leurs d'enfer. Menottes aux poignets, il est emprisonné, jugé, condamné. Ce n'est qu'au cours de la reconstitution et grâce à un truc de détective qu'utilise l'instituteur que la jeune fille s'effondre et que la vérité éclate enfin.

On sait à quelles critiques Cayatte, l'auteur de plusieurs films à thèse, est en butte. Voici quelques-uns des reproches qui lui sont faits: plus avocat que cinéaste, il prend trop volontiers les salles obscures pour des prétoires. Il tend trop à démontrer et revient avec insistance sur les éléments qu'il juge importants. Enfin, caricature un peu facile quand il veut condamner l'insuffisance, la médiocrité, la lâcheté, etc.; et manque de consistance des personnages secondaires.

Cayatte l'avocat passionné, aurait-il besoin qu'on prenne sa défense? Je

serai donc son avocat! C'est vrai, bien sûr, qu'il campe avec force ses situations et ses événements, peut-être au détriment d'un certain sens des nuances, de l'ambiguïté et du mystère qui font partie intégrante de toute vie humaine et du contexte de cette vie. C'est vrai aussi que ses arguments sont massifs et qu'il se plante devant le but à atteindre: troubler la conscience publique et l'obliger à se mettre en question, d'une manière parfois abrupte. Mais il faut être Cayatte pour ouvrir les yeux de tant de parents qui refusent de voir leur enfant tel qu'il est, tel qu'il est normal qu'il soit à cet âge... c'est-à-dire plein d'imagination, de rêve et de mythes, de capacité aussi de créer un personnage de toutes pièces et de l'enfiler ensuite comme un vêtement. Tous ces pères et ces mères qui veulent croire que leurs enfants ne sauraient avoir tort et fuient le problème qu'ils posent comme ils se fuient eux-mêmes.

Ces adolescentes si proches de nos nôtres, aux beaux visages purs et candides, mais aussi parfois, ingrates et gauches physiquement, aux regards dissimulés... un peu surnoises et perverses, parce que pas encore « devenues », inventant des histoires auxquelles elles finissent par croire!... et qui ont tellement besoin du vis-à-vis de parents solides qui crèveront adroitement leurs baudruches sans leur faire mal.

Oui, c'est cela que Cayatte veut obtenir: ouvrir les yeux des adultes et les rendre pleinement responsables. Oui, il faut le remercier, une fois de plus, même s'il y manque un peu de subtilité et de psychologie, même si les situations ne sont pas toujours aussi simples dans la réalité, de nous avoir empoignés de telle sorte que passant par-dessus nos critiques, nous puissions dire... que cette histoire aurait pu être la nôtre et que si Cayatte n'existait pas... il faudrait l'inventer.

M. M.

### SEULE DANS LA NUIT

(Film américain)

L'épithète « bouleversant » peut paraître bien banale appliquée à un film qui se dit policier. Il y en a tant qui s'efforcent de l'être! Mais c'est que là, c'est vrai au sens propre du mot qui vient de: « boule et verser ». C'est très exactement à cette acrobatie que nous entraîne « Seule dans la Nuit ». Il renverse complètement nos manières de voir et de sentir pour faire reculer dans l'ombre... ce goût de la puissance et de la force qui nous habite tous, du haut en bas de l'échelle, et faire triompher la fragilité, la faiblesse, l'extrême vulnérabilité par l'intelligence et l'amour. Voilà le mot clef... ce film est avant tout un grand film d'amour, d'un amour dont on avait presque oublié le goût pur, frais et moteur de toute l'action, parce qu'incroyablement vigoureux et sain. Un amour que rien ne peut détruire, car il est plus fort que la peur... plus fort que la mort!

Et je vais résister, au prix d'un gros effort, à la tentation de vous le raconter, car s'il y a un film à ne pas déflorer, c'est bien celui-ci, au suspense tellement authentique qu'il vous prend à la gorge et ne vous lâche plus jusqu'à la fin. La qualité de l'interprétation d'Audrey Hepburn nous prouve à quel point cette actrice est digne des compositions les plus difficiles.

Si je vous parle de ce film, ce n'est qu'à titre apéritif... pour vous mettre en appétit, car croyez-moi, vous serez rassasiés et « bouleversés »! M. M.

### Mémento genevois

CASINO-THÉÂTRE (0 24 20 37). 20.30. « Ça claironne », grande revue d'actualité en 1 prologue 7 actes et 27 tableaux de Denis-Michel et Claude Fradel; 18 décors et 120 costumes

MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE (salle des armures). 17.00. petit concert par l'ensemble vocal Cantus Laetus; direction Henri Psychère; chansons et madrigaux italiens de la Renaissance. Entrée libre.

### Libres opinions

## Routes prioritaires genevoises: fâcheuses confluences

II \*

A force de nous ressasser que les accidents de la circulation sont en grande majorité imputables aux défaillances humaines, à la distraction ou à la témérité, que la sécurité est l'affaire des usagers de la route (voir notamment les discours du Salon de l'auto 1968), on finira sans doute par nous faire oublier qu'elle est aussi celle des spécialistes de la régulation du trafic. Le lamentable spectacle de nos voies principales est là pour nous le rappeler.

On ne saurait trop stigmatiser l'inconscience qui règne en matière d'aménagement de certains points critiques de notre réseau prioritaire. Inconscience qui, s'agissant d'un simple particulier, l'aurait conduit depuis longtemps en correctionnelle, sinon en cour d'assises.

En veut-on des exemples? Il n'est que de se poster à quelques-uns de nos nœuds routiers pour être le témoin de l'anarchie à laquelle a conduit l'absence de doctrine en la matière.

Est-ce le fait d'une fâcheuse tournure d'esprit propre à notre coin de terre, ou la situation géographique de Genève au confluent de deux grands cours d'eau qui a fait se multiplier chez nous, avec tous les risques que cela comporte, les points de friction entre courants routiers, alors que, partout dans le monde, on s'efforce au contraire de faire éclater le trafic en de nombreux itinéraires séparés aux abords d'une agglomération importante?

Le plus illustre exemple de cette détestable manie est fourni par l'aboutissement de l'autoroute lémanique. La bretelle du Vengeron, présentée à l'origine comme une variante secondaire et provisoire de la pénétrante principale (par le Grand-Saconnex), est devenue par la force des choses la voie N° 1 d'accès au cœur de la ville (plus de 10 000 véhicules par jour en moyenne, contre 8000 environ par la variante « Aéroport » selon les comptages routiers de 1967). Elle le demeure aujourd'hui en dépit de l'ouverture récente de la semi-autoroute Grand-Saconnex-Cointrin et du viaduc du Pailly, triste « pailliatif » de l'autoroute périphérique à laquelle Genève avait droit.

La confluence au Vengeron avec la route de Suisse ne laisse pas de créer sur le tronçon descendant de la bretelle, les jours de forte affluence, un ralentissement de la circulation, propice aux tamponnements. Comme si cette surcharge de la route de Suisse et de ses prolongements par la rue de Lausanne et les quais ne suffisait pas, on l'a encore aggravée, à Sécheron, de l'apport de l'avenue de France, débouché logique de la route de Ferney. Plus loin, à Cornavin et à l'extrémité nord du pont du Mont-Blanc, ce trafic vient buter, à niveau, contre les radiales de l'ouest (Servette, rue Voltaire) et la ceinture interne, représentée par la rue du Mont-Blanc.

Bel exemple d'éclatement du trafic! (A suivre.) URBANUS.

\* Voir notre numéro du 14 mars.

### Genève

PRINTEMPS 1968

Ouverture de 100 nouveaux cours dès le

25 mars 1968

### COURS INDUSTRIELS DU SOIR

de l'Association des anciens élèves des écoles techniques et professionnelles

Cours techniques - Cours de culture générale - Formation des cadres - Cours supérieurs - Cours pratiques - Laboratoires - Préparation aux examens fédéraux de maîtrise - Préparation pour l'entrée à l'Ecole technique supérieure, au Technicum du soir et Agents techniques

Secrétariat: rue de la Prairie 4 ou rue du Jura, tél. 44 60 82.

Inscriptions et renseignements: tous les soirs (sauf le samedi), de 17 à 19 h., au secrétariat des Cours industriels du soir, entrée rue du Jura (cour des Ecoles techniques).

A LA CITÉ UNIVERSITAIRE. — En automne 1966, le nouveau Conseil de fondation de la Cité universitaire a informé la population des soucis que lui causait la situation financière de la cité et des dispositions qu'il envisageait pour la redresser.

Aujourd'hui, la présentation des comptes et bilan pour 1967 lui donne le plaisir d'annoncer que les mesures prises ont porté leurs fruits.

Un léger bénéfice permet d'envisager l'avenir avec confiance.

Le conseil saisit cette occasion pour remercier son trésorier, M. G. Cuenet, principal artisan du redressement effectué et qui, sa mission accomplie, a demandé à se démettre de ses fonctions. Il sera remplacé par M. P. Gilliand.

### CHRONIQUE VAUDOISE

## AUBONNE: CONSEIL COMMUNAL

Deuxième séance de l'année, sous la présidence de M. Michel Gaggio.

Après avoir accepté le procès-verbal de la première assemblée de l'année, le conseil se rallie à la conclusion unanime de la commission rapportant sur une demande de naturalisation et c'est par 31 oui contre 3 non que M. P.-A. Piemontesi, sa femme et ses trois enfants, sont admis comme bourgeois d'Aubonne.

Au nom de la Municipalité, M. S. Bornand, municipal, demande la ratification d'un achat de terrain au Ch e par la commune. La Commission permanente d'achat et de vente de terrains rapporte immédiatement sur ce préavis et appuie la Municipalité, cet achat permettant de réaliser la construction du futur bâtiment scolaire prévu sur une partie de ce terrain. A main levée, le législatif ratifie cet achat sans avis contraire.

C'est ensuite M. P. Estoppey, municipal, qui dépose un second préavis municipal ayant pour but la prolongation du système actuel d'imposition

LES OBSÈQUES DE M. GERSTENHAUER. — Les obsèques de M. Jean-Robert Gestenhauer, administrateur délégué et président de la direction générale de Publicitas S.A., ont eu lieu, jeudi matin, dans la chapelle des Mousquines à Lausanne, en présence d'une nombreuse assistance. Tous les grands journaux avaient envoyé des couronnes et des représentants.

Le culte a été célébré par M. Albert Girardet, pasteur à Saint-François. Une seule allocution a été prononcée par M. Pierre Ramelet, avocat à Lausanne, président du conseil d'administration de Publicitas.

communale pour les années 1969-1970. Une commission de 7 membres est désignée par le bureau à cet effet.

Un seul conseiller ayant demandé la parole aux propositions individuelles, le président peut lever cette séance qui n'aura même pas duré une heure.

R. A.

VISITE D'AMBASSADEUR. — Mardi 26 mars, à 11 h. 45, Son Excellence M. Javier-T. Gallac, ambassadeur de la République argentine en Suisse, se rendra au château cantonal pour faire une visite de courtoisie au Conseil d'Etat.

SUCCÈS D'UN EMPRUNT. — L'emprunt 5 1/4 % de vingt millions de francs de la Compagnie Vaudoise d'Electricité a été couvert avec succès. Un large usage a été fait des demandes de conversion. Les souscriptions contre espèces sont réduites.

### LAUSANNE

continuera-t-il à jouer l'offensive

dimanche, à 15 h.

contre

## YOUNG-BOYS

Match des réserves: 13 h. 10

Prix des places: tribune, Fr. 6.— et Fr. 8.—; pelouse, Fr. 4.—

Location: Schaefer-Sports, Liaudat tabacs, secrétariat L.S.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES

## Les membres du SPD continueront à se tutoyer

Pour pouvoir tutoyer un ministre, il suffit d'adhérer au SPD. Arrivé là, on peut appeler « Willy » le vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères, M. Brandt, et « Herbert » le ministre fédéral des Affaires inter-allemandes, M. Wehner. On peut ajouter « camarade », si l'envie se présente. Les sociaux-démocrates allemands se cramponnent donc toujours aux vieilles traditions socialistes, selon lesquelles n'importe quel membre du parti peut tutoyer les leaders.

Mais, malgré le maintien de cette habitude datant de l'époque du « socialisme de combat », on remarque souvent que quelques sociaux-démocrates haut placés éprouvent souvent des difficultés à tutoyer des « camarades » qui leur étaient inconnus jusqu'alors. Au sein du groupe parlementaire social-démocrate au Bun-

destag, par exemple, les exceptions sont nombreuses.

Certains membres de ce groupe vouvoient leurs collègues depuis des années. Bien entendu, il n'en veulent pas à ceux qui les tutoient, mais cette familiarité n'est plus de rigueur. Ce sont surtout les jeunes membres du parti qui, pour des raisons bien compréhensibles, évitent de tutoyer les « anciens ».

Parmi les dirigeants du Parti social-démocrate, les opinions divergent. On dit que Herbert Wehner est content d'être tutoyé par ses camarades de parti, mais que le chef du SPD, M. Brandt, est plutôt pour les distances. Il paraît qu'il n'est pas enchanté quand des socialistes pratiquement inconnus l'appellent par son petit nom ou qu'ils disent « camarade Brandt ».

(«Münchner Merkur», 7 février 1968).

## Berlin: Teufel et Langhaus acquittés

Un tribunal de Berlin-Ouest a prononcé l'acquittement des deux étudiants, membres de la célèbre « Commune maoïste », Fritz Teufel et Rainer Langhaus. Ils étaient inculpés d'incendie mettant en danger la vie humaine. L'acte d'accusation s'appuyait sur la propagation de tracts ré-

pandus le 24 mars 1967, dans les locaux de la « Freie Universität » de Berlin-Ouest, et incitant à l'incendie de grands magasins.

La défense a basé son plaidoyer sur le caractère « satirique, voire surréaliste » des tracts en question.

## Prague: M. Novotny a démissionné

M. Antonin Novotny a officiellement démissionné. Il a ainsi perdu la « seconde manche » de la grande bataille politique commencée en décembre dernier en Tchécoslovaquie. Sa démission du poste de président de la République met fin à toute une époque de l'histoire tchécoslovaque, à quinze années de régime de style de gouvernement bureaucratique, autoritaire, dont le président démissionnaire était le symbole vivant. En sa personne, le principal obstacle à la démocratisation de la Tchécoslovaquie est écarté. L'élimination du chef de la « vieille garde » constitue une victoire éclatante pour la majorité libérale du Parti communiste tchécoslovaque.

M. Novotny fut le principal bénéficiaire de la grande purge qui, au lendemain du procès Slansky de 1952, avait décimé les échelons supérieurs du parti. Cette purge frappa à la fois

quelques ultras du stalinisme, les éléments « titistes » et les autonomistes slovaques opposés à la centralisation du président Gottwald. M. Novotny apportait à ce dernier le concours de l'appareil du parti qui, dès cette époque, voyait en lui son représentant le plus énergique.

Il était à l'image de cet appareil bureaucratique : appliqué discipliné, d'une dévotion inconditionnelle à l'égard de Staline et du parti soviétique.

Appelé à la direction du parti au lendemain de la mort de Gottwald, qui avait suivi de près celle de Staline, Novotny partagea pendant quatre ans le pouvoir avec A. Zapotocky, successeur de Gottwald au poste de président de la République. La mort de Zapotocky, en novembre 1957, lui permit de cumuler les fonctions de chef du parti et de chef de l'Etat.

## Encore des démissions

On a confirmé officiellement vendredi, à Prague, la démission de son poste de directeur général des Editions Artia, de Jan Novotny, fils du président démissionnaire. C'est le ministre du Commerce extérieur qui a repris ses fonctions.

D'autre part, M<sup>me</sup> H. Löfler, vice-présidente de l'Assemblée nationale tchécoslovaque, a aussi démissionné, comme le secrétaire du comité du Parti communiste du district du centre de la Bohême, J. Nemeč.

## Varsovie: La grève des polytechniciens

La grève sur le tas commencée jeudi par les élèves de l'École polytechnique de Varsovie s'est poursuivie vendredi. Les étudiants qui sont installés dans le bâtiment principal de l'école, ont accroché, au-dessus de l'entrée d'honneur, un immense panneau sur lequel on peut lire la résolution en treize points qu'ils ont votée le 13 mars, et dont ils demandent la publication intégrale dans la presse

et la diffusion à la radio et à la télévision. Le plus grand calme règne dans le bâtiment. Quelques élèves fument aux fenêtres. D'autres, qui portent un brassard blanc, font les cent pas dans les jardins de l'école.

Les passant qui allaient à leur travail se sont arrêtés, ont lu les affiches et sont repartis sans rien laisser voir de leurs sentiments.



## LE BILLET DE JULES HUMBERT-DROZ

## Nouvelle flambée de guerre au Proche-Orient

L'armée israélienne a profondément pénétré en territoire jordanien dans le but de détruire les camps d'entraînement des groupes de terroristes qui journalièrement provoquent des incidents sur la ligne d'armistice et organisent à l'intérieur de la Palestine des attentats dont les victimes sont presque toujours des innocents, femmes et enfants.

Le Gouvernement d'Israël avait mis en garde le roi de Jordanie et lui avait demandé de mettre fin à l'activité de l'organisation terroriste Al Fatah. Le roi Hussein n'a rien fait pour mettre fin à ces incursions, même après l'intervention personnelle du représentant d'U Tant.

La riposte israélienne est certainement disproportionnée. Elle n'est pas une action de simple police, elle est un acte de guerre qui démontre que les Nations Unies n'ont pas défini d'une façon claire ce qu'est une agression.

En effet, les commandos de subversion, les groupes de guérilleros et de partisans ne sont pas considérés comme des agressions de caractère militaire, et pourtant ils sont à l'origine de la guerre de six jours entre la guerre du Vietnam et de la guerre de juin dernier au Proche-Orient.

N'oublions pas, en effet, que l'origine de la guerre de 6 jours entre Israël et les Etats arabes a été les incursions des terroristes, organisés et favorisés par le gouvernement bassiste de Damas, sur le territoire israélien. Déjà alors, après plusieurs mises en garde du Gouvernement israélien, l'armée israélienne avait fait sur territoire syrien des raids punitifs. Faut-il considérer les représailles militaires comme des agressions, alors que les incursions terroristes armées ne le seraient pas ?

Il y a sur ce point, dans le droit international, une lacune que le développement des groupes de guérilleros et les théories sur la guerre subversive de Mao Tsé-toung rendent inquiétante, parce que ces actes terroristes sur territoire étranger, organisés et soutenus par une puissance voisine, sont à l'origine de conflits plus graves.

Le Gouvernement syrien, au printemps de l'année dernière, prit prétexte des représailles de l'armée israélienne pour faire appel à la solidarité arabe contre la menace de guerre d'Israël. On connaît la suite,

les mesures prises par Nasser, la fermeture du golfe d'Akaba, le retrait des forces de l'ONU et la marche des armées égyptiennes dans la presqu'île du Sinaï contre les frontières israéliennes, jamais reconnues par les Arabes; puis la riposte israélienne à ces préparatifs de guerre, l'attaque de l'aviation contre les aérodromes arabes et la fameuse guerre éclair. Où commence l'agression? Les Ara-

provoqué chez les alliés arabes de la Jordanie aucune riposte militaire. La Syrie et l'Egypte sont restées l'arme au pied et la flotte soviétique d'Alexandrie n'a pas bougé. Est-ce parce que les autres Etats arabes n'entendent pas prendre la responsabilité des actes terroristes du groupe Al Fatah, qui risque de les entraîner dans une nouvelle guerre dont ils parlent beaucoup, mais pour laquelle ils ne sont pas encore préparés ?

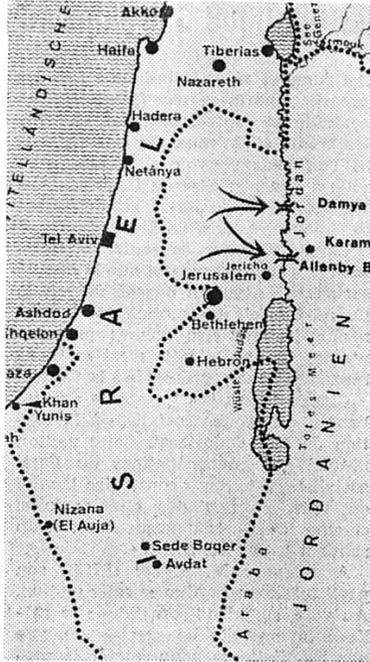
L'incursion punitive d'Israël pose aux Nations Unies la tâche de définir d'une façon nette le terme d'agression et de prendre position à l'égard des incursions armées de terroristes sur territoire étranger. Dernièrement de tels groupes ont été organisés sur le sol de la Corée du Sud par la Corée du Nord. S'ils se multipliaient, une situation semblable à celle du Vietnam pourrait se produire. Au Laos, au Cambodge et en Thaïlande, des régions entières sont sous l'autorité de groupes terroristes encadrés par des troupes régulières du Vietnam du Nord. Si les gouvernements menacés font appel à l'aide d'une puissance étrangère, aux Etats-Unis, ce sera une extension de la guerre du Vietnam à tout le Sud-Est asiatique.

Une chose est le soulèvement d'un peuple contre son gouvernement réactionnaire, une autre la subversion organisée de l'étranger et armée par lui, comme c'est le cas au Vietnam, dans le Sud-Est asiatique et contre Israël.

Une autre forme d'agression est celle de l'intervention d'une armée étrangère contre un gouvernement et un peuple secourant la tutelle impérialiste. Ce fut le cas en 1956 à Budapest, quand l'Armée rouge est intervenue avec blindés pour écraser le soulèvement des ouvriers et liquider le gouvernement d'Imre Nagy. Ce fut le cas en Algérie, où l'armée française a attaqué le peuple soulevé contre le colonialisme et la domination française.

Ces cas, malheureusement nombreux, démontrent la nécessité d'une définition de l'agression, si le Conseil de sécurité veut prévenir l'escalade de la guerre. Il est évident que son rôle de pompier ne suffit pas. Il doit prévenir les incendies et interdire aux enfants de jouer avec les allumettes près des bidons d'essence.

J. HUMBERT-DROZ.



Notre carte montre les lieux où ont eu lieu les accrochages les plus violents.

bes, les Russes et de Gaulle affirment qu'Israël a attaqué le premier. Je prétends avec les Israéliens que l'agression a commencé par les incursions armées de terroristes en territoire israélien, incursions organisées par la Syrie. Le reste n'est que l'escalade presque inévitable de la guerre. Escalade qui met aussitôt en danger la paix du monde par le jeu des alliances officielles ou des protectorats plus ou moins clandestins.

L'action punitive de l'armée israélienne en territoire jordanien n'a

## Defferre : « Le monde entier est concerné. »

Comme l'a écrit Gaston Defferre dans le « Monde » de hier, « la guerre du Vietnam prend à tous points de vue une tournure de plus en plus grave. Elle pose des problèmes de caractère humanitaire et politique, non seulement pour le Vietnam et pour les USA, mais aussi pour l'opinion publique de tous les pays du monde. Elle sera le facteur déterminant de l'élection présidentielle américaine. Les conséquences et l'enjeu de cette guerre sont tels qu'en vérité le monde entier est concerné. »

Notre photo montre des soldats américains à Khe Sanh, où la situation demeure toujours aussi dramatique. L'un des hommes examine le sol avec un stéthoscope pour tâcher de percevoir d'éventuelles rumeurs de Vietcong.



## EN QUELQUES LIGNES

● NEW YORK. — Deux semaines seulement après sa publication en livre de poche, le rapport de la commission présidentielle sur les troubles sociaux de l'été dernier s'est vendu à 810 000 exemplaires.

● LONDRES. — Le journal médical anglais « Pulse » vient de lancer un grave avertissement aux jeunes amateurs de musique « yé-yé »: L'exposition répétée au son des guitares et autres instruments des orchestres de jeunes, dit la publication, peut endommager les terminaisons nerveuses de l'oreille interne.

● CARACAS. — L'avion des lignes aériennes vénézuéliennes Avensa, ayant 50 personnes à bord, qui a été dérouté alors qu'il se rendait de Caracas à Maracaibo a atterri à l'aérodrome cubain de Santiago.

● PARIS. — Trente-huit détenus condamnés pour des faits en relation avec les événements d'Algérie de 1962 ont été graciés par le président de la République.

● PARIS. — Le Gouvernement a donné vendredi son agrément à la nomination de M. Sargent Shriver comme nouvel ambassadeur des Etats-Unis en France. M. Shriver est le beau-frère du défunt président John Kennedy, et succède à M. Ch. Bohlen, nommé sous-secrétaire d'Etat aux Affaires politiques.

● LUXEMBOURG. — Le Parlement européen s'est prononcé contre toute baisse du prix indicatif du lait en repoussant les propositions du « Plan Mansholt » en faveur d'une baisse d'un pfennig au kilo. Un amendement du groupe socialiste, présenté par M. Vre-

deling (Pays-Bas) et acceptant la proposition Mansholt à la condition que les sommes dégagées restent aux agriculteurs a été repoussé par le Parlement. L'assemblée des « Six » a ainsi adopté le paragraphe du projet de résolution préparé par sa commission de l'agriculture, selon lequel « il ne serait ni judicieux ni défendable de réduire le prix indicatif du lait (39 pfennigs) qui fut fixé, après mûre réflexion, en 1966 et le prix d'intervention qui en découle pour le beurre ».

● AMMAN. — Les forces jordaniennes ont réoccupé tout l'ensemble de la zone qui avait été envahie par les forces israéliennes et ont réinstallé tous leurs postes de surveillance et de contrôle le long de la ligne du Jourdain. L'aérodrome d'Amman a signalé à tous les aéroports du Moyen-Orient qu'il reprenait toutes ses activités normales interrompues en raison de l'attaque israélienne. Les instituts et éco-

les qui avaient été fermés ont repris les cours par ordre du Ministère de l'éducation.

● LONDRES. — La venue en Suisse du délégué du Vietnam du Nord à Paris a trouvé un écho dans le journal britannique « Guardian », qui écrit qu'en dehors des visites de fabriques de montres, il a également été question entre M. Man Van-do et ses interlocuteurs de nouer des relations diplomatiques entre la Suisse et le Vietnam du Nord. Selon le quotidien, les Suisses y voient également une possibilité de proposer leur médiation dans le conflit du Vietnam.

● MOSCOU. — Les lecteurs des journaux soviétiques ont été informés vendredi seulement que des manifestations estudiantines se déroulaient en Pologne depuis environ deux semaines. L'organe officiel du Parti communiste la « Pravda », a en effet, rompu la consigne du silence en publiant en

pages intérieures le texte d'un discours prononcé jeudi soir par M. Gomułka. Le journal soviétique reproduit les propos du N° 1 polonais sans commentaire.

● BARCELONE. — Un Catalan, M. Tomas Ubierna, a été condamné par le tribunal d'ordre public de Madrid, à une peine de deux ans de prison et au paiement d'une amende de 10 000 pesetas pour « propagande illégale ». L'inculpé avait été arrêté dans les locaux d'une association religieuse où il rédigeait des tracts dans lesquels il invitait la population à participer à la manifestation du 27 janvier 1967.

● TRONDHEIM. — Un incendie a ravagé une maison de pêcheurs à Trondheim. Vingt personnes se trouvaient dans l'immeuble lorsqu'a éclaté le sinistre. Quatre ont été tuées et trois autres grièvement brûlées.